

# Rapport Financier Annuel 2019

# Sommaire

|                                                                       |           |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1- Communication Financière</b>                                    |           |
| <b>Résultats au 31 décembre 2019.....</b>                             | <b>3</b>  |
| <br>                                                                  |           |
| <b>2- Rapport Général des Commissaires aux Comptes</b>                |           |
| <b>Exercice du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembres 2019.....</b>   | <b>16</b> |
| <br>                                                                  |           |
| <b>3- Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes</b>                |           |
| <b>Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.....</b>    | <b>21</b> |
| <br>                                                                  |           |
| <b>4- Etat des honoraires versés aux contrôleurs des comptes.....</b> | <b>26</b> |
| <br>                                                                  |           |
| <b>5- Rapport de Gestion MED PAPER 2019.....</b>                      | <b>28</b> |
| <br>                                                                  |           |
| <b>6- Synthèse du Rapport ESG 2019.....</b>                           | <b>45</b> |
| <br>                                                                  |           |
| <b>7- Liste des communiqués de presse publiés en 2019.....</b>        | <b>61</b> |

# 1-Communication Financière

Résultats au 31 décembre 2019

# COMMUNICATION FINANCIÈRE

Communiqué : Résultats au 31 décembre 2019

Communication financière : Présentation et gouvernance de MED PAPER

États financiers au 31 décembre 2019



Société anonyme au capital de 258.255.500,00 DH  
Siège Social : Zone Industrielle. Route de Tétouan.  
N° 19. B.P n° .400.Tanger

## Communication Activité et résultats annuels 2019

Le Conseil d'Administration de la société **MED PAPER** s'est réuni le jeudi 26 mars 2020 au siège de la société, sis à Tanger, sous la présidence de M. Mohsin Sefrioui.

Lors de cette réunion, les membres du Conseil ont passé en revue les principaux faits marquants de l'activité de la société au cours de l'année 2019, qui a été marquée par une augmentation des ventes de 5% par rapport à l'exercice 2018.

| Produits d'exploitation (en Kdh)           | 2018          | 2019          | Evolution en % |
|--------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| <b>Ventes (A)</b>                          | <b>78 502</b> | <b>82 248</b> | <b>5%</b>      |
| <b>Variation de stocks de produits (B)</b> | <b>4 883</b>  | <b>1 569</b>  | <b>-68%</b>    |
| <b>Chiffre d'affaires (A+B)</b>            | <b>83 385</b> | <b>83 817</b> | <b>1%</b>      |

| RESULTATS INTERMEDIAIRES DE GESTION EN KDH       | EXERCICE 2019  | EXERCICE 2018 |
|--------------------------------------------------|----------------|---------------|
| <b>VALEUR AJOUTEE en Kdh</b>                     | <b>21 622</b>  | <b>19 429</b> |
| <b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) en Kdh</b> | <b>4 653</b>   | <b>771</b>    |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION en Kdh</b>            | <b>- 538</b>   | <b>12 087</b> |
| <b>RESULTAT FINANCIER en Kdh</b>                 | <b>- 5 097</b> | <b>5 308</b>  |
| <b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE en Kdh</b>         | <b>- 5 857</b> | <b>11 384</b> |

Par la suite, le Conseil a procédé à l'arrêté des comptes au 31 décembre 2019. Il en ressort un résultat net négatif de -5,8 MDH qui se situe toutefois en amélioration par rapport à celui de l'exercice précédent qui était de -11,3 MDH.

Le résultat Financier reste toujours négatif -5,1 MDH à un niveau qui fait maintenir le résultat net en négatif ; cependant il reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est presque nul, il est de -0,5 MDH, en amélioration considérable par rapport à l'exercice précédent (-12 MDH), cette amélioration est due essentiellement à des reprises d'exploitation de provisions sur des créances irrécouvrables.

L'excédent brut d'exploitation a connu une hausse considérable, il a enregistré 4,7 MDH contre 0,8 MDH l'exercice précédent.

La valeur ajoutée s'est aussi améliorée et a enregistré 21,6 MDH contre 19,4 MDH l'exercice précédent.

### Perspectives 2020

MED PAPER n'a pas ménagé d'efforts pour reprendre sa position sur le marché du papier au Maroc, ainsi, des négociations sont en cours pour la conclusion de marchés importants pour l'année 2020 avec des clients institutionnels d'un côté ; d'un autre côté il y a une reprise d'activité avec d'anciens gros clients garantissant un carnet de commandes chargé pour l'année 2020.

# COMMUNICATION FINANCIÈRE

Présentation de MED PAPER

# 1. Présentation de MED PAPER

## Historique

En 1948, MED PAPER est créée par le groupe familial espagnol Benet sous la dénomination de Papelera De Tetuan. A cette époque, la société était spécialisée dans la production de papier d'emballage et de pâte à papier avant d'arrêter cette dernière suite aux changements dans les techniques de fabrication. Elle se consacre ainsi à la production du papier d'impression écriture et du papier d'emballage.

En 1996, Cellulose du Maroc<sup>1</sup>, seul producteur de pâte à papier au Royaume acquiert le papetier dans le cadre de son intégration en aval de la filière du papier au Maroc. En 2008, Papelera De Tetuan a procédé à une augmentation de capital, par apport en nature, au titre d'une fusion-absorption de Safripac S.A.<sup>2</sup> Le rapprochement entre la famille Sefrioui et Papelera De Tetuan donna naissance à MED PAPER.

Un rapprochement dont l'objet était de constituer un acteur leader dans l'industrie du papier et se préparer face aux importations des produits étrangers de l'industrie du papier. Aujourd'hui, la société se positionne sur le papier emballage et le papier pour impression et écriture liés à toutes sortes d'activités telles que la fabrication, l'achat et la transformation, l'importation, la vente et l'exportation de cellulose, de papier et de carton.

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1948 | Création de Papelera De Tetuan à l'initiative du groupe familial espagnol Benet.<br><br>Initialement Papelera De Tetuan était spécialisée dans la production de pâte à papier et de papier d'emballage pourvoyant principalement le marché des Iles Canaries. Suite aux différents changements dans les techniques de fabrication de la pâte à papier, Papelera De Tetuan fut contrainte d'abandonner l'amont de la chaîne pour se consacrer exclusivement à la production du papier impression-écriture et du papier emballage. |
| 1996 | Acquisition de Papelera De Tetuan par Cellulose du Maroc, unique producteur de pâte à papier au niveau national, et ce dans le cadre d'un projet d'intégration en aval de la filière du papier au Maroc.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 1997 | Mise en place d'un programme d'investissement de 170 MMAD destiné à accroître la capacité de production de Papelera De Tetuan de 30 000 tonnes à 45 000 tonnes, avec en ligne de mire un rehaussement de la qualité des outputs et une compression des coûts de revient, des impératifs dictés par la cadence de la libéralisation de l'économie nationale et les démantèlements douaniers y afférents.                                                                                                                          |
| 1998 | Introduction de Papelera De Tetuan à la Bourse de Casablanca par création de 183 750 nouvelles actions. Au terme de l'introduction en bourse, l'actionnariat de Papelera De Tetuan se présentait comme suit : Cellulose du Maroc (à hauteur de 80%) et le public (à hauteur de 20%).                                                                                                                                                                                                                                             |
| 2004 | Arrêt volontaire de l'activité de production, décrété par la Direction Générale de Papelera De Tetuan, afin de mettre en place un vaste plan de restructuration et ce dans un contexte difficile :<br><br>En effet, au cours de la période 2002-2004, le chiffre d'affaires Papelera De Tetuan a baissé de 85% pour s'établir à 26,7 MMAD en 2004 (contre 175,1 MMAD en 2002). Cette dégradation de l'activité a été en grande partie imputable à un taux significatif d'impayés auprès de la clientèle de Papelera De Tetuan ;  |

<sup>1</sup>Jusqu'en 2013, Cellulose du Maroc fut une filiale de la Caisse de Dépôt et de Gestion - CDG. Anciennement, l'entreprise produisait de la pâte à papier à partir du bois d'eucalyptus. Ayant rencontré des difficultés financières, l'entreprise a dû arrêter sa production.

<sup>2</sup> Fondée en 1976 à Tanger, la société Safripac était une société spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de papier pour emballage et impressions/ écriture.

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|      | <p>Ce phénomène a été amplifié par : (i) la méfiance affichée par la quasi-totalité des partenaires de Papelera De Tetuan (banques, fournisseurs, clients, etc.), (ii) le gel des comptes bancaires et (iii) la quasi-suspension des livraisons de matières premières.</p> <p>A la suite de ces difficultés, Papelera De Tetuan a choisi d'interrompre temporairement son activité de production pour lancer un plan de restructuration visant à apurer son passif exigible et à refondre son organisation aux niveaux : logistique, humain (via la mise en place d'un plan social pour un montant global de 20,2 MMAD) et organisationnel, etc.</p> <p>Ce plan de restructuration s'articulait ainsi autour des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une refonte de la fonction commerciale afin d'endiguer l'hémorragie des impayés ;</li> <li>▪ L'optimisation du processus de production ;</li> <li>▪ Une réduction des coûts de fabrication ;</li> <li>▪ La promotion d'une culture de performance via la mise en œuvre du système de rémunération variable ;</li> <li>▪ La mise en place de plans de formation adéquats.</li> </ul> <p>Afin de soutenir ce plan de restructuration, Papelera De Tetuan a procédé, au cours de l'année 2004 et de concert avec les bailleurs de fonds concernés, à un rééchelonnement de la dette (court et long terme) contractée et ce sur une échéance de 15 ans.</p> <p>En outre, Papelera De Tetuan a contracté, courant 2004, un crédit relais de 53,4 MMAD auprès de la CDG. Ce crédit relais a permis en l'occurrence de réaliser le plan social en intégralité pour un montant de 20,2 MMAD.</p> |
| 2005 | <p>Engagement de Papelera De Tetuan dans un processus de certification.</p> <p>Réalisation d'une opération accordéon (augmentation de capital de 112 M MAD suivie d'une réduction de capital de 101,9 M MAD) visant à apurer les capitaux propres de Papelera De Tetuan avec l'absorption des déficits antérieurs.</p> <p>Repositionnement de la gamme de Papelera De Tetuan vers les papiers destinés à l'impression-écriture et l'emballage pour répondre à différentes applications allant de la bureautique à l'industrie alimentaire</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 2007 | <p>Obtention de la certification ISO 9001 (version 2000) délivrée par Norske Veritas.</p> <p>Mise en place d'une Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO)</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 2008 | <p>Signature, en date du 21 juillet 2008, d'un protocole d'accord pour le rapprochement stratégique entre Safripac SA et Papelera De Tetuan. Cette transaction, qui s'inscrit dans le cadre d'une logique industrielle, a été réalisée sous la forme d'une fusion par voie d'absorption de Safripac SA par Papelera De Tetuan.</p> <p>Signature, en date du 24 septembre 2008, du traité de fusion avec effet rétroactif au 1er avril 2008, modifié par avenant en date du 31 octobre 2008</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| 2009 | <p>Changement de dénomination sociale de Papelera De Tetuan à MED PAPER et transfert du siège social à Tanger.</p> <p>Redéploiement du personnel de ex Papelera de Tetuan à travers un plan social sur 2 ans.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2010 | Tavaux d'amélioration de la machine PMIII pour un montant de 12,8 M MAD.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| 2011 | <p>Cellulose du Maroc cède la totalité des actions qu'elle détient à la CDG, suite à cette opération la CDG détient 36,04 % de MED PAPER</p> <p>Lancement de nouvelles qualités de cahiers scolaires.</p> <p>Améliorations techniques au niveau des machines notamment à travers l'augmentation de la vitesse de l'enrouleuse et amélioration de la qualité de la bobine ;</p> <p>Construction d'un atelier pour préparation des chariots élévateurs afin d'améliorer le temps d'intervention.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 2012 | <p>Montage et mise en marche d'une nouvelle station de cuiseur amidon afin de mieux contrôler la préparation de celui-ci ;</p> <p>Lancement de six (6) nouveaux produits.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| 2013 | <p>MED PAPER dépose une requête auprès du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique visant les importations de papier en ramette A4 en provenance du Portugal pour initier une enquête antidumping ;</p> <p>Mise sous surveillance du papier en ramette A4 en provenance du Portugal puis lancement de l'enquête ;</p> <p>Un droit antidumping est mis en place visant l'importation de papier en ramette A4 en provenance du Portugal à hauteur de 10,6%</p> <p>Signature d'un Protocole d'Accord en date du 24 décembre 2013 entre MED PAPER, CDG, Dyar El Mansour et Cellulose du Maroc visant à débloquer les relations de la Société avec ses banques par le biais de cession d'actifs au profit de CDG et Dyar El Mansour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En effet, le protocole d'accord signé en 2013 a été réalisé afin de finaliser la vente en 2008 du terrain de Tétouan (propriété d'ex Papelera De Tetuan avant la fusion de celle-ci avec ex Safripac) à Dyar El Mansour, pour un prix total de 150 M MAD et dont le reliquat de 30 M MAD a été payé en mars 2017.</li> <li>▪ D'autre part, la vente d'actif à la CDG concerne un terrain situé à Casablanca. Cette vente, réalisée en mars 2017, s'est rajoutée au protocole d'accord initial avec la CDG et vise à rembourser une partie des dettes bancaires de la Société.</li> </ul> |
| 2014 | Lancement de plusieurs nouveaux produits et notamment autour de la gamme du cahier scolaire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 2015 | <p>Plusieurs cessions effectuées par certains membres de la famille Sefrioui, actionnaires majoritaires de la Société, ayant entraîné des franchissements de seuil de participation à la baisse dans le capital de la société. La position globale de la famille Sefrioui passe alors de 58% à 27,35%, et CDG devient l'actionnaire majoritaire avec 36,04 % des actions ;</p> <p>Suite à une nouvelle requête adressée par MED PAPER au Ministère chargé du Commerce Extérieur, celui-ci a décidé d'ouvrir une enquête pour la mise en œuvre des mesures de sauvegarde sur l'importation du papier en bobine et en rame.</p> <p>Acquisition de trois (3) petites machines pour la production de sacs en papier.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 2016 | Le Maroc décide l'interdiction des sacs en plastique.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|      | Acquisition de deux (2) machines de production de sacs en papier pour un montant de 2,8 M MAD.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 2017 | <p>La Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a procédé, à travers sa filiale CDG Développement, à la cession de sa participation, soit 36,04%, du capital de la société MED PAPER ;</p> <p>Une majorité des actions cédées, soit 814 037 représentant 31,52% du capital de la Société ont été acquises par la société Alikén appartenant à M. Anas Sefrioui au moment de ladite acquisition.</p> <p>Dépôt d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire initiée par les Membres de la famille SEFRIOUI actionnaires de MED PAPER et Alikén, et notamment les associés, actionnaires et administrateurs d'Alikén depuis le jour du franchissement de seuil ayant engendré l'obligation de dépôt de l'OPA, représentés par M. Mohsine SEFRIOUI (membres de l'action de concert), sur les actions de MED PAPER non détenues par les Membres de l'action de concert ;</p> <p>Mise en place d'un droit d'importation additionnel ad valorem de 25% à partir de janvier 2017 visant les importations de papiers en rame et en bobine. Le gouvernement a opté pour une application dégressive de cette mesure sur quatre (4) années.</p> |
| 2019 | <p>ALIKEN a procédé, à la cession de 536 537 actions, soit 20.8%, du capital de la société MED PAPER à M. Mohsine SEFRIOUI en date du 18 Mars 2019 ;</p> <p>La participation de M. Mohsine SEFRIOUI au Capital de MED PAPER a passé de 19% à 40% en achetant 536 537 actions de ALIKEN.</p> <p>Suite à cette transaction, la société Alikén déclare détenir 277 500 actions MED PAPER, soit 10,75% du capital de ladite société.</p> <p>Suite à cette transaction, M. Mohsine SEFRIOUI déclare détenir 1 030 308 actions MED PAPER soit 39,89% du capital de ladite société. M. Mohsine SEFRIOUI déclare agir de concert avec ALIKEN et avec les autres membres de la famille SEFRIOUI actionnaires de MED PAPER.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

## Activité de MED PAPER

MED PAPER, est le fruit de la fusion entre Papelera De Tetuan et SAFRIPAC. La société opère dans l'industrie papetière. Elle est spécialisée dans la fabrication et la transformation du papier pour impression, édition, écriture et emballage (alimentaire et industriel). Elle dispose d'une gamme de produits diversifiée, comportant également des produits finis bureautiques et scolaires.

Afin de répondre aux attentes de ses différents segments de marché, MED PAPER se positionne sur différentes familles de produits segmentées de la manière suivante :

- Le papier pour impression et écriture ;
- Les produits scolaires ;
- Les produits bureautiques ;
- Le papier emballage.

En ce qui concerne les industries de la transformation de cahiers scolaires, de la publication, de l'impression et de la distribution de papier, l'entité propose une vaste gamme de produits afin de satisfaire les besoins de la clientèle.

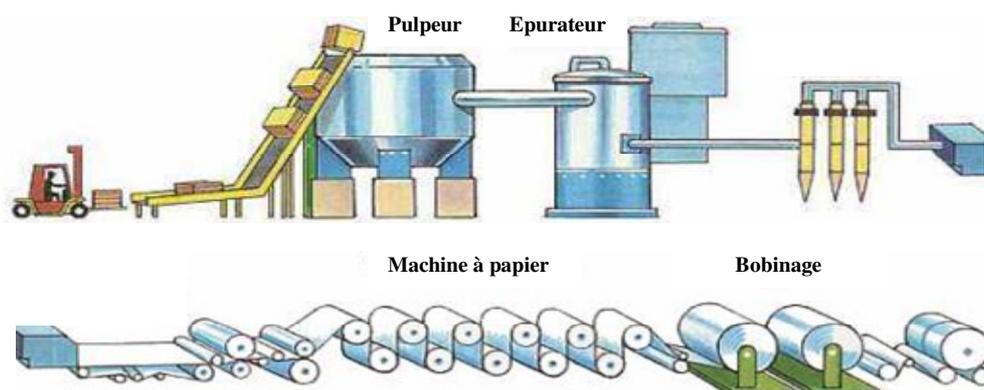
En effet, les articles sont fournis sous diverses présentations : bobines, rouleaux, ramettes, articles scolaires répondant aux besoins des clients en termes de grammage, couleur, taux de blancheur, etc.

## Description du cycle de production du papier

Les principales sources de la pâte à papier sont le bois qui permet de produire de la pâte vierge et le papier recyclé dont est extrait la pâte recyclée. Leur point commun est la molécule de cellulose. Polymère naturel, cette molécule forme des fibres permettant de fabriquer du papier.

Le site de production de MED PAPER est organisé en trois sections : une section relative à la préparation de la matière première (soit la pâte à papier), une section afférente à la production et une section liée à la transformation.

Comme l'illustre le graphique ci-dessous, ces sections correspondent à des phases spécifiques du cycle de production du papier :



Le glossaire technique qui suit permet de mieux appréhender le schéma portant sur le cycle de production du papier:

- **Pulpeur** : appareil constitué d'une cuve cylindrique dans laquelle un rotor effectue la désintégration de la pâte et permet l'obtention de fibres individuelles, indépendantes les unes des autres, remises en suspension dans l'eau, à une concentration de 6% environ ;
- **L'épurateur centrifuge** : permet de séparer, par la force centrifuge, la fibre (légère) des particules lourdes que contient la solution fibreuse ;
- **L'épurateur sous pression** : permet, quant à lui, de faire une sélection des fibres en fonction de leur taille ;
- **Le Bobinage** : opération qui permet d'obtenir des bobines filles à partir d'une bobine mère. La machine responsable de cette transformation est appelée : bobineuse. Notons que la bobine mère représente le produit de la machine à papier alors que la bobine fille caractérise la transformation de la bobine mère au niveau de la bobineuse.

Le processus de transformation de la pâte à papier en feuille de papier peut être résumé, dans l'ordre, comme suit :

- La préparation et le raffinage de la pâte à papier, destiné à favoriser l'enchevêtrement des fibres ;
- L'épuration, la dilution et la désaération de la pâte ;
- La distribution de la pâte à papier sous forme de jet sur une toile ;
- La compression de la pâte entre des cylindres absorbants ;
- Le séchage de la feuille ;
- La couverture de la surface de la feuille en matières améliorant ses propriétés ;
- Le lissage du papier ; et
- La finition : l'enroulement puis le découpage en rames de la feuille.

# États financiers au 31 décembre 2019

## BILANS (ACTIF)

Exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019

|   | ACTIF                                                    | EXERCICE       |                              | EXERCICE PRECEDENT |                |
|---|----------------------------------------------------------|----------------|------------------------------|--------------------|----------------|
|   |                                                          | Brut           | Amortissements et Provisions | Net                | Net            |
|   | <b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)</b>                 | 3.844.148,88   | 1.397.729,73                 | 1.646.419,15       | 510.725,95     |
|   | * Frais préliminaires                                    | 0,00           |                              | 0,00               | 0,00           |
|   | * Charges à répartir sur plusieurs exercices             | 3.044.148,88   | 1.397.729,73                 | 1.646.419,15       | 510.725,95     |
|   | * Primes de remboursement des obligations                |                |                              |                    |                |
| A | <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>                 | 67.121.875,00  | 1.130.773,66                 | 65.991.101,34      | 65.993.704,91  |
|   | * Immobilisations en recherche et développement          |                |                              |                    |                |
|   | * Brevets, droits de propriété industrielle et logiciels | 1.130.133,00   | 1.130.773,66                 | 3.339,94           | 6.992,01       |
|   | * Fonds communaux                                        | 65.991.742,00  |                              | 65.987.742,00      | 65.987.742,00  |
| F | <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>                   | 668.197.826,88 | 489.774.874,15               | 81.859.658,76      | 88.481.688,33  |
|   | * Terrains                                               | 66.643.923,00  |                              | 66.643.923,00      | 66.643.923,00  |
|   | * Constructions                                          | 28.896.382,74  | 26.897.934,21                | 1.998.458,53       | 3.886.726,06   |
| M | * Installations techniques, matériel et outillage        | 455.779.861,73 | 442.734.632,11               | 13.045.229,62      | 15.640.442,97  |
| O | * Matériel transport                                     | 5.419.852,50   | 5.386.712,50                 | 24.150,00          | 48.642,74      |
| B | * Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers    | 11.719.030,91  | 11.577.044,31                | 141.192,60         | 182.133,55     |
| L | * Autres immobilisations corporelles                     | 658.780,80     | 668.790,00                   | 0,00               | 0,00           |
| I | * Immobilisations corporelles en cours                   | 0,00           |                              | 0,00               | 0,00           |
| S | <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>                   | 1.637.824,76   | 0,00                         | 1.637.824,76       | 1.637.824,76   |
|   | * Prêts immobilisés                                      |                |                              |                    |                |
|   | * Autres créances financières                            | 1.536.324,76   |                              | 1.536.324,76       | 1.536.324,76   |
|   | * Titres de participation                                | 101.500,00     |                              | 101.500,00         | 101.500,00     |
|   | * Autres titres immobilisés                              |                |                              |                    |                |
|   | <b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>                  |                |                              |                    |                |
|   | * Diminution des créances immobilisées                   |                |                              |                    |                |
|   | * Augmentation des créances financières                  |                |                              |                    |                |
|   | <b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>                               | 640.931.875,52 | 489.983.376,52               | 151.128.299,00     | 154.544.122,14 |
|   | <b>STOCKS (F)</b>                                        | 37.628.027,35  | 0,00                         | 37.628.027,35      | 33.657.034,38  |
|   | * Marchandises                                           |                |                              |                    |                |
| A | * Matières et fournitures consommables                   | 16.738.024,11  |                              | 16.738.024,11      | 11.336.330,69  |
| C | * Produits en cours                                      | 205.895,88     |                              | 205.895,88         | 137.621,25     |
| T | * Produits intermédiaires et produits résiduels          |                |                              |                    |                |
|   | * Produits fins                                          | 20.694.307,09  |                              | 20.694.307,09      | 19.183.082,44  |
| F | <b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>                 | 100.406.015,80 | 0,00                         | 100.406.015,80     | 110.893.127,48 |
|   | * Fournisseurs, débiteurs, avances et acomptes           | 805.151,54     |                              | 805.151,54         | 1.091.060,77   |
| C | * Clients et comptes rattachés                           | 86.182.880,17  |                              | 86.182.880,17      | 95.030.027,51  |
| I | * Personnel                                              | 3.599,29       |                              | 3.599,29           | 0,00           |
| R | * Etat                                                   | 7.732.871,18   |                              | 7.732.871,18       | 8.223.468,78   |
| C | * Comptes d'associés                                     | 0,00           |                              | 0,00               | 0,00           |
| U | * Autres débiteurs                                       | 5.881.513,42   |                              | 5.881.513,42       | 5.886.513,42   |
| L | * Comptes de régularisation - actif                      | 0,00           |                              | 0,00               | 0,00           |
| A | <b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>                | 0,00           |                              | 0,00               | 0,00           |
| N | <b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)</b>                  | 18.854,83      |                              | 18.854,83          | 111.731,13     |
| T | (Éléments circulants)                                    |                |                              |                    |                |
|   | <b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>                                | 138.852.887,78 | 0,00                         | 138.852.887,78     | 143.771.882,89 |
| T | <b>TRESORERIE - ACTIF</b>                                |                |                              |                    |                |
| R | * Chèques et valeurs à encaisser                         | 240.928,94     |                              | 240.928,94         | 774.418,13     |
| E | * Banques, T.G. et C.C.P.                                | 147.184,76     |                              | 147.184,76         | 286.540,68     |
| S | * Caisse, Régies d'avances et acodiffés                  | 4.991,56       |                              | 4.991,56           | 3.965,50       |
| O | <b>TOTAL III</b>                                         | 393.105,26     |                              | 393.105,26         | 1.073.922,31   |
|   | <b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>                        | 779.371.478,56 | 489.983.376,52               | 289.514.186,94     | 299.389.937,44 |

## BILANS (PASSIF)

Exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019

|  | PASSIF                                                               | EXERCICE         |                | EXER. PREC.      |
|--|----------------------------------------------------------------------|------------------|----------------|------------------|
|  |                                                                      | EXERCICE         | EXER. PREC.    |                  |
|  | <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                              | 258.255.500,00   |                | 258.255.500,00   |
|  | * Capital social ou personnel (1)                                    |                  |                |                  |
|  | * moins : actionnaires, capital souscrit non appelé - capital appelé |                  |                |                  |
|  | * Primes d'émission, de fusion, d'apport                             | 160.156.107,00   |                | 160.156.107,00   |
|  | * Écarts de réévaluation                                             | 0,00             |                | 0,00             |
|  | * Réserve légale                                                     | 4.572.204,49     |                | 4.572.204,49     |
|  | * Réserve d'investissement                                           | 51.800.186,80    |                | 51.800.186,80    |
|  | * Réserve volontaire                                                 | 10.781.038,07    |                | 10.781.038,07    |
|  | * Résultat à nouveau                                                 | (487.991.276,11) |                | (478.857.687,90) |
|  | * Résultats nets en Instance d'affectation (2)                       |                  |                |                  |
|  | * Résultat net de l'exercice (2)                                     | (5.857.083,48)   |                | (11.384.208,81)  |
|  | <b>Total des capitaux propres (A)</b>                                | (38.283.353,73)  |                | (32.426.270,25)  |
|  | <b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES</b>                                    |                  |                |                  |
|  | * Subventions d'investissement                                       |                  |                |                  |
|  | * Provisions réglementées                                            |                  |                |                  |
|  | <b>DETTES DE FINANCEMENT</b>                                         | (C)              | 90.219.303,16  | 93.021.693,08    |
|  | * Emprunts obligataires                                              |                  |                |                  |
|  | * Autres dettes de financement                                       |                  | 90.219.303,16  | 93.021.693,08    |
|  | <b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES I</b>                            | (D)              |                |                  |
|  | * Provisions pour risques                                            |                  |                |                  |
|  | * Provisions pour charges                                            |                  |                |                  |
|  | <b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF</b>                                 | (E)              |                |                  |
|  | * Augmentation des créances immobilisées                             |                  |                |                  |
|  | * Diminution des dettes de financement                               |                  |                |                  |
|  | <b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>                                           | 51.935.948,43    |                | 60.595.422,83    |
|  | <b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT</b>                                    | (F)              | 122.638.743,70 | 115.164.557,21   |
|  | * Fournisseurs et comptes rattachés                                  |                  | 40.309.994,11  | 37.505.469,57    |
|  | * Clients, créanciers, avances et acomptes                           |                  | 5.217.188,35   | 129.986,35       |
|  | * Personnel                                                          |                  | 3.400.138,83   | 4.020.344,64     |
|  | * Organismes sociaux                                                 |                  | 11.079.272,59  | 10.316.454,45    |
|  | * Etat                                                               |                  | 28.228.051,23  | 30.520.735,03    |
|  | * Comptes d'associés                                                 |                  | 18.724.602,71  | 17.835.304,69    |
|  | * Autres créanciers                                                  |                  | 1.287.000,00   | 1.022.000,00     |
|  | * Comptes de régularisation - passif                                 |                  | 14.393.485,89  | 13.814.332,17    |
|  | <b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET I</b>                           | (G)              | 18.654,83      | 111.731,13       |
|  | <b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF</b>                                 | (H)              | 274.081,46     | 43.835,23        |
|  | (Éléments circulants)                                                |                  |                |                  |
|  | <b>TOTAL II (F+G+H)</b>                                              | 122.929.479,99   |                | 115.320.123,57   |
|  | <b>TRESORERIE - PASSIF</b>                                           |                  |                |                  |
|  | * Crédits d'escompte                                                 |                  | 61.375.848,69  | 65.200.859,69    |
|  | * Crédits de trésorerie                                              |                  | 17.748.093,42  | 23.636.814,04    |
|  | * Banques (autres créanciers)                                        |                  | 35.583.128,81  | 34.836.717,41    |
|  | <b>TOTAL III</b>                                                     | 114.708.670,92   |                | 123.474.391,04   |
|  | <b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>                                    | 289.574.100,94   |                | 299.389.937,44   |
|  | (1) Capital personnel débiteur                                       |                  |                | (0,00)           |
|  | (2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)                                |                  |                | (0,00)           |

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

Exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019

|  | NATURE                                                              | OPERATIONS             |                             | TOTAL DE L'EXERCICE 3=1+2 | TOTAL DE L'EXER. PREC. 4 |
|--|---------------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------|---------------------------|--------------------------|
|  |                                                                     | Propres à l'exercice 1 | Concernant les exer.prec. 2 |                           |                          |
|  | <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                                      |                        |                             |                           |                          |
|  | * Ventas de marchandises (en l'état)                                |                        |                             |                           |                          |
|  | * Ventas de biens et services produits                              |                        |                             |                           |                          |
|  | Chiffres d'affaires                                                 | 82.247.599,67          | 0,00                        | 82.247.599,67             | 78.502.786,33            |
|  | * Variation de stocks de produits (+/-) (1)                         | 1.969.299,22           |                             | 1.969.299,22              | 4.882.590,40             |
|  | * Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même         |                        |                             |                           |                          |
|  | * Subventions d'exploitation                                        |                        |                             |                           |                          |
|  | * Autres produits d'exploitation                                    |                        |                             |                           |                          |
|  | * Reprises d'exploitation; transfert de charges                     | 29.690.056,46          |                             | 29.690.056,46             | 353.153,00               |
|  | Chiffres d'affaires                                                 | <b>TOTAL I</b>         | <b>113.506.955,35</b>       | <b>113.506.955,35</b>     | <b>83.738.489,73</b>     |
|  | <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                       |                        |                             |                           |                          |
|  | * Achats revendus (2) de marchandises                               |                        |                             |                           |                          |
|  | * Achats consommés (2) de matières et fournitures                   | 52.247.245,41          | 34.470,49                   | 52.281.715,90             | 56.563.009,22            |
|  | * Autres charges extérieures                                        | 0.646.080,54           | 267.023,07                  | 0.913.104,51              | 7.393.318,89             |
|  | * Impôts et taxes                                                   | 778.996,43             |                             | 778.996,43                | 806.153,76               |
|  | * Charges de personnel                                              | 16.190.010,19          |                             | 16.190.010,19             | 17.862.251,72            |
|  | * Autres charges d'exploitation                                     | 29.720.670,61          |                             | 29.720.670,61             | 112.873,00               |
|  | * Dotations d'exploitation                                          | 5.160.347,02           |                             | 5.160.347,02              | 13.096.141,59            |
|  | <b>TOTAL II</b>                                                     | <b>113.743.359,20</b>  | <b>301.494,46</b>           | <b>114.044.844,66</b>     | <b>95.825.748,18</b>     |
|  | <b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>                             |                        |                             |                           |                          |
|  | <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                                          |                        |                             |                           |                          |
|  | * Produits des titres de participation et autres titres immobilisés | 7.810,00               |                             | 7.810,00                  | 7.810,00                 |
|  | * Gains de change                                                   | 636.901,44             |                             | 636.901,44                | 216.004,55               |
|  | * Intérêts et produits financiers                                   |                        |                             | 0,00                      | 0,00                     |
|  | * Reprises financières; transfert de charges                        | 111.731,13             |                             | 111.731,13                | 104.947,24               |
|  | <b>TOTAL IV</b>                                                     | <b>756.442,57</b>      |                             | <b>756.442,57</b>         | <b>328.761,79</b>        |
|  | <b>CHARGES FINANCIERES</b>                                          |                        |                             |                           |                          |
|  | * Charges d'intérêts                                                | 5.299.181,07           |                             | 5.299.181,07              | 5.053.030,01             |
|  | * Parties de change                                                 | 535.177,73             |                             | 535.177,73                | 471.616,04               |
|  | * Autres charges financières                                        |                        |                             |                           |                          |
|  | * Dotations financières                                             | 18.854,83              |                             | 18.854,83                 | 111.731,13               |
|  | <b>TOTAL V</b>                                                      | <b>5.853.013,63</b>    | <b>0,00</b>                 | <b>5.853.013,63</b>       | <b>6.636.367,18</b>      |
|  | <b>RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>                                  |                        |                             |                           |                          |
|  | <b>RESULTAT COURANT (III + VI)</b>                                  |                        |                             |                           |                          |

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial, augmentation (+) diminution (-)  
 (2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

(Suite)

|  | NATURE                                                         | OPERATIONS             |                             | TOTAL DE L'EXERCICE 3=1+2 | TOTAL DE L'EXER. PREC. 4 |
|--|----------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------|---------------------------|--------------------------|
|  |                                                                | Propres à l'exercice 1 | Concernant les exer.prec. 2 |                           |                          |
|  | <b>VII PRODUITS COURANT (reposts)</b>                          |                        |                             | (5.634.460,37)            | (17.394.863,84)          |
|  | <b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>                              |                        |                             |                           |                          |
|  | * Produits des cessions d'immobilisation                       | 50.000,00              |                             | 50.000,00                 | 4.727.000,00             |
|  | * Subventions d'équilibre                                      |                        |                             |                           |                          |
|  | * Reprises sur subventions d'investissement                    |                        |                             |                           |                          |
|  | * Autres produits non courants                                 | 235.768,20             |                             | 235.768,20                | 3.468.023,14             |
|  | * Reprises non courantes; transfert de charges                 |                        |                             |                           |                          |
|  | <b>TOTAL VIII</b>                                              | <b>285.768,20</b>      |                             | <b>285.768,20</b>         | <b>8.196.023,14</b>      |
|  | <b>CHARGES NON COURANTES</b>                                   |                        |                             |                           |                          |
|  | * Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées   |                        |                             | 0,00                      | 62.685,17                |
|  | * Subventions accordées                                        |                        |                             |                           |                          |
|  | * Autres charges non courantes                                 | 9.623,31               |                             | 9.623,31                  | 1.711.704,94             |
|  | * Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions |                        |                             | 0,00                      | 0,00                     |
|  | <b>TOTAL IX</b>                                                | <b>9.623,31</b>        | <b>0,00</b>                 | <b>9.623,31</b>           | <b>1.774.390,11</b>      |
|  | <b>X RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)</b>                      |                        |                             |                           |                          |
|  | <b>XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII + X)</b>                      |                        |                             |                           |                          |
|  | <b>XII IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>                            |                        |                             |                           |                          |
|  | <b>XIII RESULTAT NET (XI - XII)</b>                            |                        |                             |                           |                          |
|  | <b>TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)</b>                      |                        |                             | 114.548.166,12            | 92.263.274,66            |
|  | <b>TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XII)</b>                   |                        |                             | 120.406.249,60            | 103.647.483,47           |
|  | <b>RESULTAT NET (total des produits - total des charges)</b>   |                        |                             | (5.857.083,48)            | (11.384.208,81)          |



Société anonyme au capital de 258.255.500,00 DH  
Siège Social : Zone Industrielle, Route de Tétouan,  
N° 13, B.P n° 400, Tanger

COMPTES SOCIAUX MED PAPER SA AU 31 DECEMBRE 2019

Faits marquants

La préférence nationale rendue obligatoire pour marchés publics suite à l'entrée en vigueur du décret n° 2-19-69 du 24 mai 2019. Etant producteur de papier au Maroc, MED PAPER espère profiter de l'opportunité que présente la préférence nationale obligatoire

L'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie du COVID 19 n'entraîne pas d'ajustements des comptes au 31 décembre 2019 et ne remet pas en cause la continuité d'activité de notre société

Chiffres Clés

L'exercice 2019 a été marqué par une croissance de 5 % du chiffre d'affaires total, due essentiellement à l'augmentation des ventes des produits à base du vieux papier.

Le résultat d'exploitation est toujours négatif en raison de la sous-activité mais en amélioration de presque de 11.5 millions ce qui souligne l'effort notable du management pour redresser la situation.

Le résultat Financier reste toujours négatif -5,1 MDH à un niveau qui fait maintenir le résultat net en négatif ; cependant il reste stable par rapport à l'exercice précédent.

Par conséquent la Perte Nette a considérablement baissé (-48%).

Perspectives 2020

MED PAPER n'a pas ménagé d'efforts pour reprendre sa position sur le marché du papier au Maroc, ainsi, des négociations sont en cours pour la conclusion de marchés importants pour l'année 2020 avec des clients institutionnels d'un côté ; d'un autre côté il y a une reprise d'activité avec d'anciens gros clients garantissant un carnet de commandes chargé pour l'année 2020.

Compte tenu du contexte sanitaire lié à la pandémie du Covid 19, MED PAPER a pris des mesures exceptionnelles afin de garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs, de ses clients, partenaires, prestataires et citoyens. Ainsi, tout en respectant les mesures sanitaires les plus strictes, l'ensemble des équipes de MED PAPER est mobilisé afin de réduire l'impact de cette crise sur sa situation financière et ses activités.

Le rapport financier est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

COM M U N I Q U E P U B L I C I T E

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

1. Certaines charges avaient été refacturées en 2010 par la Société à l'un de ses anciens actionnaires à cette date mais non reconnues par ce dernier pour un montant de DH 4,3 millions. Par ailleurs, celui-ci réclame à MED PAPER S.A. le remboursement d'une avance de trésorerie de DH 0,9 million non recouvrée par MED PAPER S.A. et son compte courant de DH 2 millions. Le Conseil d'Administration tenu le 24 mars 2017 a décidé l'abandon par MED PAPER S.A. de la créance susmentionnée de DH 4,3 millions sachant que les négociations sont toujours en cours pour arriver à un accord et compenser cette somme avec la dette envers cet ancien actionnaire, laquelle totalise DH 2,9 millions. A la date d'aujourd'hui, le dénouement final de ces opérations, n'a pas encore eu lieu et MED PAPER S.A. dit poursuivre encore lesdites négociations et a maintenu en l'état dans ses comptes au 31 décembre 2019 la créance et la dette. A ce stade, nous ne sommes toujours pas en mesure de savoir quel sort sera réservé à ces montants.

2. La Société avait fait l'objet en 2009 d'un contrôle fiscal couvrant les exercices clos les 31 mars 2005 à 2008, suite à quoi l'administration fiscale avait réclamé DH 3,7 millions hors pénalités et majorations. La Société réfutant toujours la totalité de cette réclamation et attendant encore une décision finale de l'administration fiscale à ce sujet, n'a pas constaté de provision pour y faire face. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de savoir quel sera le sort de ce contentieux ni son impact final sur les états de synthèse de la Société.

3. Sous réserve de l'incidence des situations décrites aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MED PAPER SA au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

4. Sans remettre en cause ce qui précède, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

(a) La réalisation effective du protocole d'accord signé entre la Société et l'une de ses banques et dont l'effet a été constaté en 2016, restait tributaire de la vente en cours d'un bien immobilier appartenant à la société. A ce jour, ce terrain n'est toujours pas vendu. Le management de la Société confirme cependant que cette vente sera réalisée et ne remet pas en cause le protocole malgré le dépassement des délais prévus.

(b) Les comptes annuels arrêtés depuis le 31 décembre 2013 font apparaître une situation nette inférieure au quart du capital social. Conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenue en date du 20 juin 2014 et a décidé la non dissolution anticipée de la Société. Conformément aux dispositions de l'article 357 de la loi 17-95 précitée, la Société était tenue au plus tard fin décembre 2016 de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale au quart du capital social. Une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenue en date du 19 septembre 2017 et a donné le pouvoir au Conseil d'Administration pour régulariser la situation nette de la Société en procédant à une augmentation du capital par incorporation des réserves, primes d'émission, de fusion et d'apport, suivie d'une diminution du capital pour absorption des pertes. Le management de MED PAPER S.A. considère que la régularisation de la situation nette débitrice à ce jour, nécessite un apport d'argent frais et sera réalisée dès la vente en cours d'un bien immobilier de la Société, laquelle est en attente de l'obtention d'une dérogation administrative. A cet effet, le Conseil d'Administration tenu le 26 mars 2020 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 25 juin 2020 et ce en application de l'article 357 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes afin de réaffirmer la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de 2017. Par conséquent, les états de synthèse ci-joints ont été préparés suivant le principe comptable de continuité d'exploitation et ne comprennent pas les ajustements comptables qui s'avèreraient nécessaires, dans le cas où la Société se trouverait dans l'obligation de cesser son activité.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, arrêté le 26 mars 2020, destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le management nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 24 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

PRICE WATERHOUSE  
Price Waterhouse  
102, Avenue Mohammed VI, Casablanca  
Rég. OS 21.17.17.03.24.31.30.91  
Rég. 2019 - R.G. 34533 - C.N.S. 1518620  
REG:00021094200001

A. Bidah  
Associé

UHY Ben Mokhtar & Co

UHY-Ben Mokhtar & Co sari  
Expertise Comptable et Conseil  
Rég. OS 21.17.17.03.24.31.30.91  
Rég. 2019 - R.G. 34533 - C.N.S. 1518620  
REG:00021094200001

M. Ben Mokhtar  
Associé



MED PAPER S.A

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société MED PAPER SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés débiteurs de DH 38 283 354 dont une perte nette de DH 5 857 083. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

# 2-Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice du 1er Janvier au 31 Décembre 2019



Price Waterhouse



**MED PAPER S.A**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Aux Actionnaires  
MED PAPER SA  
Tanger

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société MED PAPER SA, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés débiteurs de DH 38 283 354 dont une perte nette de DH 5 857 083. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de la pandémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité des Auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

**Price Waterhouse**

MED PAPER SA  
Page 2

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion sur les états de synthèse**

1. Certaines charges avaient été refacturées en 2010 par la Société à l'un de ses anciens actionnaires à cette date mais non reconnues par ce dernier pour un montant de DH 4,3 millions. Par ailleurs, celui-ci réclame à MED PAPER S.A. le remboursement d'une avance de trésorerie de DH 0,9 million non reconnue par MED PAPER S.A. et son compte courant de DH 2 millions. Le Conseil d'Administration tenu le 24 mars 2017 a décidé l'abandon par MED PAPER S.A. de la créance susmentionnée de DH 4,3 millions sachant que les négociations sont toujours en cours pour arriver à un accord et compenser cette somme avec la dette envers cet ancien actionnaire, laquelle totalise DH 2,9 millions. A la date d'aujourd'hui, le dénouement final de ces opérations, n'a pas encore eu lieu et MED PAPER S.A. dit poursuivre encore lesdites négociations et a maintenu en l'état dans ses comptes au 31 décembre 2019 la créance et la dette. A ce stade, nous ne sommes toujours pas en mesure de savoir quel sort sera réservé à ces montants.
2. La Société avait fait l'objet en 2009 d'un contrôle fiscal couvrant les exercices clos les 31 mars 2005 à 2008, suite à quoi l'administration fiscale avait réclaté DH 3,7 millions hors pénalités et majorations. La Société réfutant toujours la totalité de cette réclamation et attendant encore une décision finale de l'administration fiscale à ce sujet, n'a pas constaté de provision pour y faire face. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de savoir quel sera le sort de ce contentieux ni son impact final sur les états de synthèse de la Société.
3. Sous réserve de l'incidence des situations décrites aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société MED PAPER SA au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.
4. Sans remettre en cause ce qui précède, nous attirons votre attention sur les faits suivants :
  - (a) La réalisation effective du protocole d'accord signé entre la Société et l'une de ses banques et dont l'effet a été constaté en 2016, restait tributaire de la vente en cours d'un bien immobilier appartenant à la société. A ce jour, ce terrain n'est toujours pas vendu. Le management de la Société confirme cependant que cette vente sera réalisée et ne remet pas en cause le protocole malgré le dépassement des délais prévus.

Price Waterhouse

MED PAPER SA  
Page 3

- (b) Les comptes annuels arrêtés depuis le 31 décembre 2013 font apparaître une situation nette inférieure au quart du capital social. Conformément aux dispositions de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenue en date du 20 juin 2014 et a décidé la non dissolution anticipée de la Société. Conformément aux dispositions de l'article 357 de la loi 17-95 précitée, la Société était tenue au plus tard fin décembre 2016 de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale au quart du capital social. Une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenue en date du 19 septembre 2017 et a donné le pouvoir au Conseil d'Administration pour régulariser la situation nette de la Société en procédant à une augmentation du capital par incorporation des réserves, primes d'émission, de fusion et d'apport, suivie d'une diminution du capital pour absorption des pertes. Le management de MED PAPER S.A. considère que la régularisation de la situation nette débitrice à ce jour, nécessite un apport d'argent frais et sera réalisée dès la vente en cours d'un bien immobilier de la Société, laquelle est en attente de l'obtention d'une dérogation administrative. A cet effet, le Conseil d'Administration tenu le 26 mars 2020 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 25 juin 2020 et ce en application de l'article 357 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes afin de réaffirmer la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de 2017. Par conséquent, les états de synthèse ci-joints ont été préparés suivant le principe comptable de continuité d'exploitation et ne comprennent pas les ajustements comptables qui s'avèreraient nécessaires, dans le cas où la Société se trouverait dans l'obligation de cesser son activité.

**Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, arrêté le 26 mars 2020, destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, le management nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 24 avril 2020

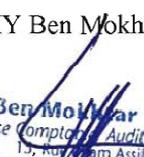
Les Commissaires aux Comptes

PRICE WATERHOUSE

  
101, Massira Al Khadra - 2000 Casablanca  
Tél: 05 22 79 90 00  
Fax: 05 22 79 90 00 / 05 22 31 30 91  
I.F. 123456789 - R.C: 34533 - CNSS: 1518620  
ICE: 00023084200001

A. Bidah  
Associé

UHY Ben Mokhtar & Co

  
UHY-Ben Mokhtar & Co sari  
Expertise Comptable • Audit et Conseil  
13, Rue Mouham Assili  
Résidence Takalpa 1<sup>er</sup> étage - TANGER  
Tél 0539 944 5947 Fax 0539 940 549  
contact@uhy-benmokhtar.ma

M. Ben Mokhtar  
Associé

# 3- Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2019

**PRICEWATERHOUSECOOPERS** 

Price Waterhouse

**UHY** Ben Mokhtar & Co  
Expertise Comptable • Audit • Conseil

**MED PAPER S.A**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Aux Actionnaires  
MED PAPER S.A.  
Tanger

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et son décret d'application ainsi que la loi 78-12.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

**1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE**

- Administrateur intéressé : Monsieur Mohsine Sefrioui.
- Nature et objet de la convention : cette convention porte sur la rémunération des prestations de Monsieur Mohsine Sefrioui au titre de la présidence et de la direction générale de la Société et ce suite à son départ à la retraite fin mai 2019.
- Modalités essentielles : la rémunération nette mensuelle au titre de cette prestation s'élève à DH 100 000.
- Durée : une année renouvelable.
- Prestations fournies : les rémunérations comptabilisées par la Société au titre de cette prestation se sont élevées au cours de la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 décembre 2019, y compris la retenue à la source au titre de l'IR de 30%, à un montant total de DH 1 000 000.
- Sommes versées : les règlements nets effectués au profit de Monsieur Mohsine Sefrioui, au cours de l'exercice 2019, se sont élevés à DH 700 000. Ce montant a été intégré en totalité dans son compte courant d'associé.

**Price Waterhouse**

MED PAPER SA

Page 2

**2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

**2.1 Convention de transport fourni par la société NACINOX pour le compte de la société MED PAPER (convention non écrite)**

- Administrateur commun : Monsieur Mohsine Sefrioui.
- Nature et objet de la convention : la société NACINOX assure le transport des matières premières (pâtes et déchets) et des produits finis vers les clients ou les dépôts de Fès ou Casablanca.
- Modalités essentielles : les prix sont négociés par opération et le délai de paiement est de 90 jours.
- Durée : indéterminée.
- Prestations fournies : la société NACINOX a facturé à la société MED PAPER, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, un montant total de DH 3 419 313 toutes taxes comprises correspondant au transport des matières premières (pâtes et déchets) et des produits finis.
- Sommes versées : les règlements effectués, au cours de l'exercice 2019, se sont élevés à DH 2 737 514.

**2.2 Convention d'avances en compte courant par Monsieur Mohsine Sefrioui à la société MED PAPER (convention écrite)**

- Administrateur intéressé : Monsieur Mohsine Sefrioui.
- Nature et objet de la convention : avances en compte courant accordées par Monsieur Mohsine Sefrioui en faveur de la société MED PAPER S.A.
- Modalités essentielles : les avances en compte courant accordées par Monsieur Mohsine Sefrioui à MED PAPER sont :
  - Avance de DH 2 000 000 rémunérée à un taux annuel de 4,8 % HT commençant à courir le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce taux a été porté à 5,5 % HT à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
  - Avance de DH 750 000 rémunérée à un taux annuel de 4,8 % HT commençant à courir le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Ce taux a été porté à 5,5 % HT à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
  - Avance de DH 6 945 562 effectuée le 18 décembre 2018 pour une durée de 48 mois et servant à payer les arriérés d'impôts de la Société. Le solde de cette avance s'est élevé à DH 5 198 312 au 31 décembre 2019. Cette avance n'est pas génératrice d'intérêts.

**Price Waterhouse**

MED PAPER SA

Page 3

- Diverses avances cumulant au 31 décembre 2019 un solde de DH 8 701 852 dont un apport de DH 2 829 686 au cours de l'exercice 2019. Ces avances ont servi à financer certains achats et couvrir certaines charges de la Société. Ces avances ne sont pas génératrices d'intérêts.

- Charges comptabilisées au titre de l'exercice 2019 :

Selon le management, Monsieur Mohsine Sefrioui a renoncé à réclamer les intérêts relatifs aux avances de DH 2 millions et DH 750 000 pour l'exercice 2019. En outre, les autres avances susmentionnées ne sont pas génératrices d'intérêts. Par conséquent, aucune charge d'intérêt n'a donc été comptabilisée au cours de l'exercice 2019.

Casablanca, le 24 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

PRICE WATERHOUSE

**Price Waterhouse**  
101, Bd. Massira Al Khadra - 71200 Casablanca  
Tél: 05 22 77 91 00  
Fax: 05 22 77 91 00 / 05 22 31 30 91  
I.F. 1295 - R.C: 34533 - CNSS: 1618620  
ICE: 000230842000001

A. Bidah  
Associé

UHY Ben Mokhtar & Co

**UHY Ben Mokhtar & Co** sarl  
Expertise Comptable • Audit et Conseil  
15, Rue Mouham Assili  
Résidence Takal, 1<sup>er</sup> étage - TANGER  
Tél 0539 944 5957 Fax 0539 940 549  
contact@uhy-benmokhtar.ma

M. Ben Mokhtar  
Associé

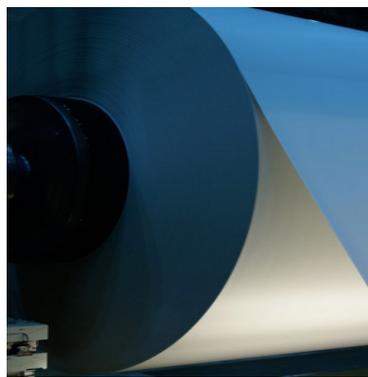
## 4- Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

## Etat des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

Chiffres en KMAD

|                                                                                                   | UHY Benmokhtar & Co |            |            |                     |             |             | Price Water house |            |            |                     |             |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|------------|------------|---------------------|-------------|-------------|-------------------|------------|------------|---------------------|-------------|-------------|
|                                                                                                   | Montant / Année     |            |            | Pourcentage / Année |             |             | Montant / Année   |            |            | Pourcentage / Année |             |             |
|                                                                                                   | 2019                | 2018       | 2017       | 2019                | 2018        | 2017        | 2019              | 2018       | 2017       | 2019                | 2018        | 2017        |
| <b>Commissariat aux comptes, Certification, Examen des comptes</b>                                | 120                 | 120        | 120        | 100%                | 100%        | 100%        | 120               | 120        | 120        | 100%                | 100%        | 100%        |
| <b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</b> |                     |            |            |                     |             |             |                   |            |            |                     |             |             |
| <b>Sous-Total</b>                                                                                 | <b>120</b>          | <b>120</b> | <b>120</b> | <b>100%</b>         | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>120</b>        | <b>120</b> | <b>120</b> | <b>100%</b>         | <b>100%</b> | <b>100%</b> |
| <b>Autres prestations rendues</b>                                                                 |                     |            |            |                     |             |             |                   |            |            |                     |             |             |
| <b>Sous-Total</b>                                                                                 |                     |            |            |                     |             |             |                   |            |            |                     |             |             |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                                                              | <b>120</b>          | <b>120</b> | <b>120</b> | <b>100%</b>         | <b>100%</b> | <b>100%</b> | <b>120</b>        | <b>120</b> | <b>120</b> | <b>100%</b>         | <b>100%</b> | <b>100%</b> |

# 5- Rapport de Gestion MED PAPER 2019



**Rapport sur la gestion de la Société au cours de l'exercice 2019**

**Examen des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2019**

**Présentation du budget 2020**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DU 26 MARS 2020**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les états de synthèse dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

## **A-CONJONCTURE ECONOMIQUE**

### **I-CONJONCTURE ECONOMIE INTERNATIONALE**

#### **Perspectives économiques mondiales : Croissance au ralenti**

Après avoir connu sa plus faible performance depuis la crise financière mondiale, l'économie mondiale s'apprête à enregistrer un léger rebond cette année si tout va bien.

Deux phénomènes pèsent en outre sur cette reprise léthargique, faisant planer des doutes sur la trajectoire de la croissance économique : le gonflement sans précédent de la dette dans le monde et le ralentissement prolongé de la croissance de la productivité, dont la progression est indispensable à l'amélioration du niveau de vie et à l'élimination de la pauvreté.

Selon les Perspectives économiques mondiales de la Banque mondiale, la croissance mondiale devrait s'établir à 2,5 % en 2020, soit une légère hausse par rapport aux 2,4 % de 2019, à la faveur de la reprise progressive des échanges commerciaux et des investissements. Elle devrait marquer le pas dans les économies avancées, et passer de 1,6 % à 1,4 %, principalement en raison de la faiblesse persistante du secteur manufacturier.

### **II-CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE**

#### **2019, une mauvaise année pour le Maroc sur le plan économique**

En 2019, la croissance économique marocaine reculerait à 2,8% selon le FMI. Le repli de 2,5% de la valeur ajoutée agricole est le principal facteur du ralentissement de la croissance. Selon le ministère de l'agriculture, la campagne céréalière 2018-2019 a été particulièrement médiocre, la production chutant à 52 millions de quintaux, soit une baisse de 49% par rapport à la campagne précédente. Par ailleurs, la croissance des activités hors agriculture a elle-même décéléré, son rythme passant de 3,3% à 3,1% en variation annuelle.

Pour l'année 2020, le projet de loi de finances prévoit une reprise de la croissance de la production nationale à hauteur de 3,7%.

### **III-BILAN ET PERSPECTIVES DU SECTEUR PAPIER ET CARTON**

#### **FORCES**

- Caractère durable et recyclable du papier
- Forte demande émanant d'Asie
- Utilisation croissante du papier d'emballage en raison du développement de l'e-commerce

#### **FAIBLESSES**

- Demande de carton et de papier d'emballage très liée à la conjoncture économique
- Substitution progressive du papier graphique par des supports digitaux compte tenu de l'utilisation croissante des technologies numériques



Le secteur du papier est divisé en deux grands sous-segments : le papier graphique et l'emballage; ces deux segments suivent des développements opposés. L'utilisation du papier graphique décline à mesure que se développe l'utilisation du numérique, alors que la consommation de carton et de papier d'emballage augmente, portée par le e-commerce d'une part et le caractère durable et recyclable du papier (comparativement à d'autres matériaux comme le plastique), d'autre part. La prise en compte des enjeux écologiques se traduit également par une croissance dynamique dans l'utilisation et la production de papier recyclé et par la nécessité d'innover sur les méthodes de production.

Le secteur est grandement dépendant des prix de la pâte à papier, qui après avoir augmenté en 2017 et 2018, ont chuté en 2019, à cause du ralentissement économique en Chine. La Chine importe à elle seule 35 % des exportations mondiales de pâte de bois. La variation des prix de la pâte à papier va avoir des effets très différents sur les différents acteurs du secteur selon qu'ils soient producteurs de pâte à papier ou de papier, la pâte à papier étant utilisée comme intrant pour les producteurs de papiers.

L'année 2020 sera difficile pour le secteur. La consommation de papier graphique devrait continuer de baisser, suivant la tendance observée ces dernières années. La consommation de carton et papier d'emballage, étant plus pro-cyclique, devrait décélérer avec le ralentissement de l'activité.

### **IV- CONJONCTURE INDUSTRIE PAPIER-CARTON AU MAROC**

Le Maroc consomme 650.000 tonnes par an a peine 1/3 provient de la récupération.

Le ramassage ne dépasse pas 30% du papier consommé alors que dans d'autres pays, il se situe autour de 80%. Le projet du gouvernement est d'augmenter cette proportion. Pour y arriver, il table sur le tri à la source.

Le Marocain consomme très peu de papier: 20 kg par an et par habitant, versus 11kg il y a 10 ans et 15 kg il y a 5 ans. La consommation du carton par an et par habitant a atteint 8,5 kg. Le Maroc consomme 650.000 tonnes de papier par an, dont 30% provient du recyclage. Le reste est importé.

Le challenge est d'augmenter la part du papier consommé à 50% en 2020 contre 80% dans des pays avancés comme l'Allemagne ou le Japon. Une convention a d'ailleurs été signée en 2016 entre le gouvernement et les industriels. Dans ce schéma, les professionnels comptent sur la mise à contribution d'environ 20.000 à 30.000 chineurs.

Le recyclage du papier utilisé peut représenter des économies conséquentes en termes d'énergie, de frais de gestion par les collectivités territoriales, et d'émissions de gaz à effet de serre en cas d'incinération. L'élaboration d'un cadre réglementaire relatif au recyclage pourrait favoriser la création d'emplois, de micro-entreprises, de TPE voire de PME.

## **V- FAITS MARQUANTS**

### **Marchés publics : La préférence nationale rendue obligatoire**

**L'année 2019 a été marquée par l'entrée en vigueur du décret n° 2-19-69 du 24 mai 2019, modifiant et complétant celui n° 2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.** La modification de l'article 155 du décret de 2013 relatif aux marchés publics est un changement qui mérite d'être célébré. Car avant la préférence nationale souffrait de son caractère facultatif et du manque d'application volontaire par les maîtres d'ouvrages. Avec ce nouveau changement, la préférence nationale n'est plus une option ; elle devient impérative, et ce, depuis le 23 juin 2019, date de publication au Bulletin officiel du décret.

Etant producteur de papier au Maroc, MED PAPER espère profiter de l'opportunité que présente la préférence nationale obligatoire.

### **Un carnet de commande chargé pour 2020**

MED PAPER n'a pas ménagé d'efforts pour reprendre sa position sur le marché du papier au Maroc, ainsi, des négociations sont en cours pour la conclusion de marchés importants pour l'année 2020 avec des clients institutionnels d'un coté ; d'un autre coté il y a une reprise d'activité avec d'anciens gros clients garantissant un carnet de commandes chargé pour l'année 2020.

### **Convention de partenariat pour améliorer la gouvernance environnementale**

Une Convention a été signée entre MED PAPER et World Environment Center (WEC) en janvier 2020. Le projet a pour objectif de renforcer la performance environnementale des entreprises bénéficiaires et cela via la mise en place d'actions permettant l'économie des ressources (eau et énergie, matières) et une meilleure gouvernance environnementale de l'unité.

Ce projet bénéficie de l'appui financier du Département d'Etat (US DoS) des Etats Unis d'Amérique, qui a mandaté le World Environment Center (Centre Mondial pour l'Environnement) pour l'exécution du projet au niveau de deux pays à savoir le Maroc et la Jordanie.

La BERD (Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement) a proposé MED PAPER pour ce projet après avoir réussi une collaboration antérieure sur un projet de décollage industriel.

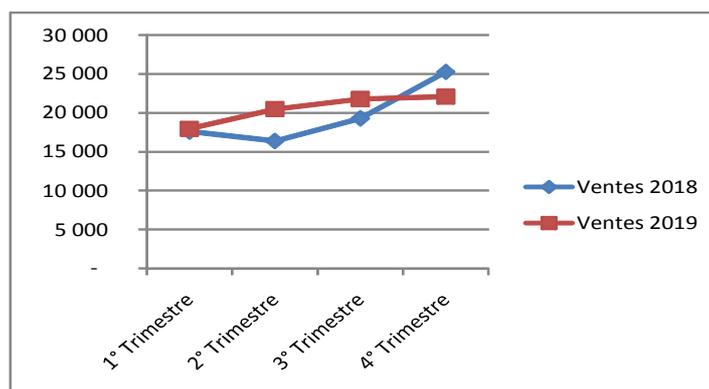
## B-L'évolution de l'activité



### I- Les ventes et la situation commerciale

Une évolution positive des ventes au cours de l'année 2019, soit une croissance de 5 % par rapport à la même période de l'année 2018.

| Ventes (en Kdh)    | 1° Trimestre | 2° Trimestre | 3° Trimestre | 4° Trimestre | TOTAL  |
|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------|
| Ventes 2018        | 17 598       | 16 371       | 19 283       | 25 251       | 78 503 |
| Ventes 2019        | 17 934       | 20 479       | 21 756       | 22 078       | 82 247 |
| Taux de Croissance | 2%           | 25%          | 13%          | -13%         | 5%     |



L'augmentation des ventes, est due essentiellement à l'augmentation des ventes des produits à base du vieux papier.

Les lignes de fonctionnement restent encore limitées et entravent un peu l'approvisionnement en pâte vierge (fibre longue et fibre courte). Les différents accreditifs *sont toujours centralisés* chez une seule banque, à savoir la Banque Populaire, alors que les lignes chez les autres banques n'ont pas été débloquées à jusqu'à ce jour.

## PRODUCTION 2019 ET COMPARATIF AVEC 2018

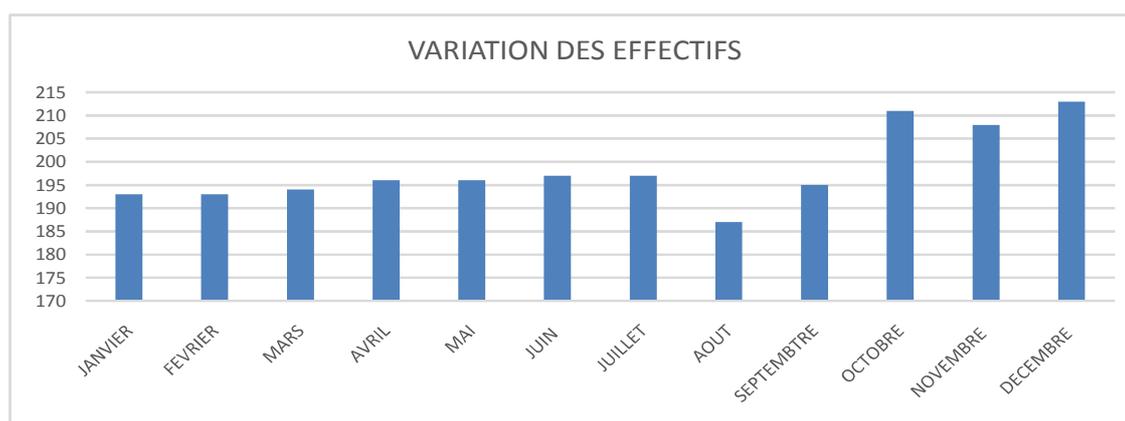
| Volume de production en Tonnes | 2018          | 2019          | Evolution en % |
|--------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Papier a Base du Recyclés      | 9 058         | 9 481         | 4%             |
| % PRODUCTION NETTE             | 83%           | 85%           |                |
| Papier a Base de la Pate       | 1 872         | 1 673         | -12%           |
| % PRODUCTION NETTE             | 17%           | 15%           |                |
| <b>TOTAL PRODUCTION NETTE</b>  | <b>10 930</b> | <b>11 154</b> | <b>2%</b>      |

En 2019, la production nette totale a enregistré une augmentation de 2 % par rapport à la même période de l'année de l'année dernière.

La production des produits à base de fibre recyclée a augmenté de 423 tonnes, soit (+4%), celle des produits à base de pâte vierge a diminué de 199 tonnes, soit (-12%).

## EFFECTIF 2019

| VARIATION DES EFFECTIFS |         |         |      |       |     |      |         |      |           |         |          |          |
|-------------------------|---------|---------|------|-------|-----|------|---------|------|-----------|---------|----------|----------|
| PERIODE                 | JANVIER | FEVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN | JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE |
| VARIATION DES EFFECTIFS | 193     | 193     | 194  | 196   | 196 | 197  | 197     | 187  | 195       | 211     | 208      | 213      |



On note une augmentation de l'effectif pendant l'année 2019. La capacité de production étant actuellement augmentée, la société a dû recruter du personnel supplémentaire.



## **C- Analyse des comptes et situation financière**

### **Résultat net et Résultats intermédiaires de gestion**

| <b>RESULTATS INTERMEDIAIRES DE GESTION EN KDH</b> | <b>EXERCICE 2019</b> | <b>EXERCICE 2018</b> |
|---------------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>VALEUR AJOUTEE en Kdh</b>                      | <b>21 622</b>        | <b>19 429</b>        |
| <b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) en Kdh</b>  | <b>4 653</b>         | <b>771</b>           |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION en Kdh</b>             | <b>- 538</b>         | <b>- 12 087</b>      |
| <b>RESULTAT FINANCIER en Kdh</b>                  | <b>- 5 097</b>       | <b>- 5 308</b>       |
| <b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE en Kdh</b>          | <b>- 5 857</b>       | <b>- 11 384</b>      |

En 2019, on note une nette amélioration de la valeur ajoutée, soit (+1 %). L'excédent brut d'exploitation s'est vu augmenté considérablement, il a passé de 771 Kdh en 2018 à 4653 Kdh en 2019 (il a été multiplié par 5). Le résultat d'exploitation est toujours négatif en raison de la sous-activité mais en amélioration de presque de 11.5 millions ce qui souligne l'effort notable du management pour redresser la situation. Par conséquent la Perte Nette a considérablement baissé (-48%).

### **La part des charges post-valeur ajoutée dans la valeur ajoutée.**

| <b>VALEUR AJOUTEE EN KDH</b>             | <b>EXERCICE 2019</b> | <b>EXERCICE 2018</b> |
|------------------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>* Impôts et taxes en Kdh en Kdh</b>   | <b>779</b>           | <b>806</b>           |
| <b>* Charges de personnel en Kdh</b>     | <b>16 190</b>        | <b>17 852</b>        |
| <b>* Dotations d'exploitation en Kdh</b> | <b>5 160</b>         | <b>13 098</b>        |
| <b>* Charges d'intérêts en Kdh</b>       | <b>5 299</b>         | <b>5 053</b>         |

| <b>% VALEUR AJOUTEE</b>           | <b>EXERCICE 2019</b> | <b>EXERCICE 2018</b> |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|
| <b>* Impôts et taxes</b>          | <b>4%</b>            | <b>4%</b>            |
| <b>* Charges de personnel</b>     | <b>75%</b>           | <b>92%</b>           |
| <b>* Dotations d'exploitation</b> | <b>24%</b>           | <b>67%</b>           |
| <b>* Charges d'intérêts</b>       | <b>25%</b>           | <b>26%</b>           |

En 2019, en valeurs absolues, les dotations aux amortissements ont enregistré une baisse important a cause de la fin d'amortissement de la machine PM3. Mais par rapport à la valeur ajoutée réalisée, malgré l'amélioration par rapport a l'année dernière, ces postes continuent à constituer des parts importantes.

## **EVOLUTION DES CHARGES ENTRE 2018 ET 2019**

| NATURE CHARGES EN KDH                       | EXERCICE 2019 | EXERCICE 2018 | Evolution en % |
|---------------------------------------------|---------------|---------------|----------------|
| Achats consommés de matières et fournitures | 52 282        | 56 563        | -8%            |
| Autres charges externes                     | 9 913         | 7 393         | 34%            |
| Impôts et taxes                             | 779           | 806           | -3%            |
| Charges de personnel                        | 16 190        | 17 852        | -9%            |
| Dotations d'exploitation                    | 5 160         | 13 098        | -61%           |
| * Charges d'intérêts en                     | 5 299         | 5 053         | 5%             |

En 2019, le poste, « Achats consommés de matières et fournitures » a baissé de 8%, sachant que la production a augmenté, cette baisse est due essentiellement à la baisse des prix de la pâte à papier. Les postes « Autres charges externes » et « Dotations d'exploitation », ainsi que les autres postes ont enregistré une baisse malgré l'augmentation de l'activité ce qui montre l'effort du Management à réduire les charges.

## **Synthèse des masses du bilan**

| MASSES en Kdh |                                               | EXERCICE<br>N | EXERCICE<br>N-1 | VARIATION A-B |                 |
|---------------|-----------------------------------------------|---------------|-----------------|---------------|-----------------|
|               |                                               |               |                 | Emplois<br>C  | Ressources<br>D |
| 1             | Financement permanent                         | 51 936        | 60 595          | 8 659         | 0               |
| 2             | Moins actif immobilisé                        | 151 128       | 154 544         | 0             | 3 416           |
| 3             | = FONDS DE ROULEMENT (A)<br>FONCTIONNEL (1-2) | -99 192       | -93 949         | 5 243         | 0               |
| 4             | Actif circulant                               | 138 053       | 143 772         | 0             | 5 719           |
| 5             | Moins Passif circulant                        | 122 930       | 115 320         | 0             | 7 610           |
| 6             | = BESOINS DE FINANCEMENT (B)<br>GLOBAL (4-5)  | 15 123        | 28 452          | 0             | 13 329          |
| 7             | TRESORERIE NETTE (ACTIF -PASSIF)<br>A - B     | -114 315      | -122 401        | 8 086         | 0               |

Selon la synthèse de masses, le fonds de roulement s'est aggravé de 5 243 KDH entre 2018 et 2019. Le besoin en fonds de roulement s'est amélioré de 13 329 KDH durant la même période, d'où une amélioration de la trésorerie de 8 086 KDH.

## **PROPOSITION AFFECTATION DU RESULTAT**

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de proposer à l'assemblée générale d'affecter la perte s'élevant à -5.857.083,48 dirhams en report à nouveau.

**Le Président Directeur Général**

**SEFRIQUI Mohsine**

## **Présentation du budget 2020**

### **Hypothèses générales**

- *Une augmentation des ventes de 22 % est prévue pour 2020, soit un volume de 100 Millions de Dhs.*
- *Produits non courants +19 000 KDH avec l'hypothèse de la vente en réméré du terrain de Casa à la BMCI.*

En effet, avec le débloqué progressif de la situation de la trésorerie, la Société compte acheter plus de matières premières pour augmenter son volume de production et son chiffre d'affaires. Cette augmentation prévue sera répartie convenablement entre les différentes catégories de produits afin d'évoluer progressivement et transversalement sur son marché.

Les prix de vente vont connaître une baisse au niveau des produits à base de pâte en raison de la régression des prix des matières premières sur les marchés internationaux notamment la pâte à papier.

C'est prévu un déstockage important par une politique de liquidation pour certains anciens produits qui existent en stock.

La société continuera ses efforts pour améliorer les ratios de consommation de l'énergie d'eau et de matière première avec l'aide du World Environment Center avec la quel elle a signé une convention de partenariat en janvier 2020.

Ci-après, le détail des calculs du Budget 2019 :

## Tableau du budget 2020

2020 P

### Budget 2020 en Kdh

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL | 100 000 |
| TOTAL VARIATION STOCK    | - 5 950 |
| PRODUCTION DE L EXERCICE | 94 050  |

|                                            |          |
|--------------------------------------------|----------|
| Achat consommés de matières et fournitures | - 58 235 |
| AUTRES CHARGES EXTERNES                    | - 10 310 |
| Impôts et taxes                            | - 850    |
| Charges du personnel                       | - 16 500 |
| Dotations d'exploitations                  | - 5 200  |
| CHARGES D'EXPLOITATION                     | - 91 095 |

|                         |       |
|-------------------------|-------|
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 2 955 |
|-------------------------|-------|

|                    |         |
|--------------------|---------|
| Résultat Financier | - 5 000 |
|--------------------|---------|

|                   |         |
|-------------------|---------|
| Résultat courants | - 2 045 |
|-------------------|---------|

|                      |        |
|----------------------|--------|
| Résultat Non courant | 19 000 |
|----------------------|--------|

|                     |               |
|---------------------|---------------|
| Résultat Net        | 16 955        |
| IS effectif         | - 600         |
| <b>Résultat Net</b> | <b>16 355</b> |

# **ANNEXES**

## **ETATS DE SYNTHESE : Exercice 2019**

## BILANS ( ACTIF )

Exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019

|   | ACTIF                                             | EXERCICE              |                                 |                       | EXERCICE PRECEDENT    |
|---|---------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|
|   |                                                   | Brut                  | Amortissements<br>et Provisions | Net                   | Net                   |
|   | <b>IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR (A)</b>          | <b>3 044 148,88</b>   | <b>1 397 729,73</b>             | <b>1 646 419,15</b>   | <b>510 725,05</b>     |
|   | * Frais préliminaires                             |                       |                                 | 0,00                  | 0,00                  |
|   | * Charges à répartir sur plusieurs exercices      | 3 044 148,88          | 1 397 729,73                    | 1 646 419,15          | 510 725,05            |
|   | * Primes de remboursement des obligations         |                       |                                 |                       |                       |
| A | <b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>          | <b>67 121 875,00</b>  | <b>1 130 773,66</b>             | <b>65 991 101,34</b>  | <b>65 993 704,01</b>  |
| C | * Immobilisations en recherche et développement   |                       |                                 |                       |                       |
| T | * Brevets, marques, droits et valeurs similaires  | 1 134 133,00          | 1 130 773,66                    | 3 359,34              | 5 962,01              |
| I | * Fonds commercial                                | 65 987 742,00         |                                 | 65 987 742,00         | <b>65 987 742,00</b>  |
| F | * Autres immobilisations incorporelles            |                       |                                 |                       |                       |
|   | <b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)</b>            | <b>569 127 826,88</b> | <b>487 274 873,13</b>           | <b>81 852 953,75</b>  | <b>86 401 868,32</b>  |
| I | * Terrains                                        | 66 643 923,00         |                                 | 66 643 923,00         | 66 643 923,00         |
| M | * Constructions                                   | 28 896 392,74         | 26 897 934,21                   | 1 998 458,53          | 3 886 726,06          |
| O | * Installations techniques, matériel et outillage | 455 779 861,73        | 442 734 632,11                  | 13 045 229,62         | 15 640 442,97         |
| M | * Matériel transport                              | 5 419 852,50          | 5 395 702,50                    | 24 150,00             | 48 642,74             |
| B | * Mobilier, matériel de bureau et aménagements    |                       |                                 | 0,00                  | 0,00                  |
| I | divers                                            | 11 719 036,91         | 11 577 844,31                   | 141 192,60            | 182 133,55            |
| L | * Autres immobilisations corporelles              | 668 760,00            | 668 760,00                      | 0,00                  | 0,00                  |
| I | * Immobilisations corporelles en cours            | 0,00                  |                                 | 0,00                  | 0,00                  |
| S | <b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)</b>            | <b>1 637 824,76</b>   | <b>0,00</b>                     | <b>1 637 824,76</b>   | <b>1 637 824,76</b>   |
| E | * Prêts immobilisés                               |                       |                                 |                       |                       |
|   | * Autres créances financières                     | 1 536 324,76          |                                 | 1 536 324,76          | 1 536 324,76          |
|   | * Titres de participation                         | 101 500,00            |                                 | 101 500,00            | 101 500,00            |
|   | * Autres titres immobilisés                       |                       |                                 |                       |                       |
|   | <b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>           |                       |                                 |                       |                       |
|   | * Diminution des créances immobilisées            |                       |                                 |                       |                       |
|   | * Augmentation des dettes financières             |                       |                                 |                       |                       |
|   | <b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>                        | <b>640 931 675,52</b> | <b>489 803 376,52</b>           | <b>151 128 299,00</b> | <b>154 544 122,14</b> |
|   | <b>STOCKS (F)</b>                                 | <b>37 628 027,35</b>  | <b>0,00</b>                     | <b>37 628 027,35</b>  | <b>33 657 034,38</b>  |
|   | * Marchandises                                    |                       |                                 |                       |                       |
| A | * Matières et fournitures consommables            | 16 738 024,44         |                                 | 16 738 024,44         | 14 336 330,69         |
| C | * Produits en cours                               | 205 695,88            |                                 | 205 695,88            | 137 621,25            |
| T | * Produits intermédiaires et produits résiduels   |                       |                                 |                       |                       |
| I | * Produits finis                                  | 20 684 307,03         |                                 | 20 684 307,03         | 19 183 082,44         |
| F | <b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>          | <b>100 406 015,60</b> | <b>0,00</b>                     | <b>100 406 015,60</b> | <b>110 003 127,48</b> |
|   | * Fournis, débiteurs, avances et acomptes         | 805 151,54            |                                 | 805 151,54            | 1 061 089,77          |
| C | * Clients et comptes rattachés                    | 86 182 880,17         |                                 | 86 182 880,17         | 95 030 027,51         |
| I | * Personnel                                       | 3 599,29              |                                 | 3 599,29              | 0,00                  |
| R | * Etat                                            | 7 732 871,18          |                                 | 7 732 871,18          | 8 223 496,78          |
| C | * Comptes d'associés                              | 0,00                  |                                 | 0,00                  | 0,00                  |
| U | * Autres débiteurs                                | 5 681 513,42          |                                 | 5 681 513,42          | 5 688 513,42          |
| L | * Comptes de régularisation - actif               | 0,00                  |                                 | 0,00                  | 0,00                  |
| A | <b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>         | <b>0,00</b>           |                                 |                       |                       |
| N | <b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)</b>           | <b>18 654,83</b>      |                                 | <b>18 654,83</b>      | <b>111 731,13</b>     |
| T | (Eléments circulants)                             |                       |                                 |                       |                       |
|   | <b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>                         | <b>138 052 697,78</b> | <b>0,00</b>                     | <b>138 052 697,78</b> | <b>143 771 892,99</b> |
|   | <b>TRESORERIE - ACTIF</b>                         |                       |                                 |                       |                       |
| R | * Chèques et valeurs à encaisser                  | 240 926,94            |                                 | 240 926,94            | 774 416,13            |
| E | * Banques, T.G. et C.C.P.                         | 147 184,76            |                                 | 147 184,76            | 295 540,68            |
| S | * Caisse, Régies d'avances et accreditifs         | 4 991,56              |                                 | 4 991,56              | 3 965,50              |
| O | <b>TOTAL III</b>                                  | <b>393 103,26</b>     |                                 | <b>393 103,26</b>     | <b>1 073 922,31</b>   |
|   | <b>TOTAL GENERAL I + II + III</b>                 | <b>779 377 476,56</b> | <b>489 803 376,52</b>           | <b>289 574 100,04</b> | <b>299 389 937,44</b> |



Raison sociale : MED PAPER SA

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

Exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019

|                                                          | NATURE                                                              | OPERATIONS                |                                | TOTAUX DE L'EXERCICE<br>3=1+2 | TOTAUX DE L'EXER.PREC.<br>4 |
|----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
|                                                          |                                                                     | Propres à l'exercice<br>1 | Concernant les exer.prec.<br>2 |                               |                             |
| E<br>X<br>P<br>L<br>O<br>I<br>T<br>A<br>T<br>I<br>O<br>N | <b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                                    |                           |                                |                               |                             |
|                                                          | * Ventes de marchandises (en l'état)                                |                           |                                |                               |                             |
|                                                          | * Ventes de biens et services produits<br>Chiffres d'affaires       | 82 247 599,67             | 0,00                           | 82 247 599,67                 | 78 502 786,33               |
|                                                          | * Variation de stocks de produits (+/-) (1)                         | 1 569 299,22              |                                | 1 569 299,22                  | 4 882 550,40                |
|                                                          | * Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même         |                           |                                |                               |                             |
|                                                          | * Subventions d'exploitation                                        |                           |                                |                               |                             |
|                                                          | * Autres produits d'exploitation                                    |                           |                                |                               |                             |
|                                                          | * Reprises d'exploitation; transfert de charges                     | 29 690 056,46             |                                | 29 690 056,46                 | 353 153,00                  |
|                                                          | Chiffres d'affaires <b>TOTAL I</b>                                  | <b>113 506 955,35</b>     |                                | <b>113 506 955,35</b>         | <b>83 738 489,73</b>        |
|                                                          | <b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                    |                           |                                |                               |                             |
|                                                          | * Achats revendus (2) de marchandises                               |                           |                                |                               |                             |
| * Achats consommés (2) de matières et fournitures        | 52 247 245,41                                                       | 34 470,49                 | 52 281 715,90                  | 56 563 009,22                 |                             |
| * Autres charges externes                                | 9 646 080,54                                                        | 267 023,97                | 9 913 104,51                   | 7 393 318,89                  |                             |
| * Impôts et taxes                                        | 778 996,43                                                          |                           | 778 996,43                     | 806 153,76                    |                             |
| * Charges de personnel                                   | 16 190 010,19                                                       |                           | 16 190 010,19                  | 17 852 251,72                 |                             |
| * Autres charges d'exploitation                          | 29 720 670,61                                                       |                           | 29 720 670,61                  | 112 873,00                    |                             |
| * Dotations d'exploitation                               | 5 160 347,02                                                        |                           | 5 160 347,02                   | 13 098 141,59                 |                             |
| <b>TOTAL II</b>                                          | <b>113 743 350,20</b>                                               | <b>301 494,46</b>         | <b>114 044 844,66</b>          | <b>95 825 748,18</b>          |                             |
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>                |                                                                     |                           | <b>(537 889,31)</b>            | <b>(12 087 258,45)</b>        |                             |
| F<br>I<br>N<br>A<br>N<br>C<br>I<br>E<br>R                | <b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>                                       |                           |                                |                               |                             |
|                                                          | * Produits des titres de participation et autres titres immobilisés | 7 810,00                  |                                | 7 810,00                      | 7 810,00                    |
|                                                          | * Gains de change                                                   | 636 901,44                |                                | 636 901,44                    | 216 004,55                  |
|                                                          | * Intérêts et produits financiers                                   |                           |                                | 0,00                          | 0,00                        |
|                                                          | * Reprises financières; transfert de charges                        | 111 731,13                |                                | 111 731,13                    | 104 947,24                  |
|                                                          | <b>TOTAL IV</b>                                                     | <b>756 442,57</b>         |                                | <b>756 442,57</b>             | <b>328 761,79</b>           |
|                                                          | <b>V CHARGES FINANCIERES</b>                                        |                           |                                |                               |                             |
|                                                          | * Charges d'intérêts                                                | 5 299 181,07              |                                | 5 299 181,07                  | 5 053 030,01                |
|                                                          | * Pertes de change                                                  | 535 177,73                |                                | 535 177,73                    | 471 606,04                  |
|                                                          | * Autres charges financières                                        |                           |                                |                               |                             |
| * Dotations financières                                  | 18 654,83                                                           |                           | 18 654,83                      | 111 731,13                    |                             |
| <b>TOTAL V</b>                                           | <b>5 853 013,63</b>                                                 | <b>0,00</b>               | <b>5 853 013,63</b>            | <b>5 636 367,18</b>           |                             |
| <b>VI RESULTAT FINANCIER ( IV - V )</b>                  |                                                                     |                           | <b>(5 096 571,06)</b>          | <b>(5 307 605,39)</b>         |                             |
| <b>VII RESULTAT COURANT ( III + VI )</b>                 |                                                                     |                           | <b>(5 634 460,37)</b>          | <b>(17 394 863,84)</b>        |                             |

(1) Variation de stocks : stock final - stock initial; augmentation (+) diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

(Suite)

Exercice du 01.01.2019 au 31.12.2019

|                                                                | NATURE                                                       | OPERATIONS                   |                                   | TOTAUX DE<br>L'EXERCICE<br>3=1+2 | TOTAUX DE<br>L'EXER.PREC.<br>4 |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|
|                                                                |                                                              | Propres à<br>l'exercice<br>1 | Concernant<br>les exer.prec.<br>2 |                                  |                                |
|                                                                | <b>VII RESULTAT COURANT (reports)</b>                        |                              |                                   | <b>(5 634 460,37)</b>            | <b>(17 394 863,84)</b>         |
| NON<br>COURANT                                                 | <b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>                            |                              |                                   |                                  |                                |
|                                                                | * Produits des cessions d'immobilisation                     | 50 000,00                    |                                   | 50 000,00                        | 4 727 000,00                   |
|                                                                | * Subventions d'équilibre                                    |                              |                                   |                                  |                                |
|                                                                | * Reprises sur subventions d'investissement                  |                              |                                   |                                  |                                |
|                                                                | * Autres produits non courants                               | 235 768,20                   |                                   | 235 768,20                       | 3 469 023,14                   |
|                                                                | * Reprises non courantes; transfert de charges               |                              |                                   |                                  |                                |
|                                                                | <b>TOTAL VIII</b>                                            | <b>285 768,20</b>            |                                   | <b>285 768,20</b>                | <b>8 196 023,14</b>            |
|                                                                | <b>IX CHARGES NON COURANTES</b>                              |                              |                                   |                                  |                                |
|                                                                | * Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées |                              |                                   | 0,00                             | 62 685,17                      |
|                                                                | * Subventions accordées                                      |                              |                                   |                                  |                                |
| * Autres charges non courantes                                 | 9 623,31                                                     |                              | 9 623,31                          | 1 711 704,94                     |                                |
| * Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions |                                                              |                              | 0,00                              | 0,00                             |                                |
| <b>TOTAL IX</b>                                                | <b>9 623,31</b>                                              | <b>0,00</b>                  | <b>9 623,31</b>                   | <b>1 774 390,11</b>              |                                |
| <b>X RESULTAT NON COURANT ( VIII - IX )</b>                    |                                                              |                              | <b>276 144,89</b>                 | <b>6 421 633,03</b>              |                                |
| <b>XI RESULTAT AVANT IMPOTS ( VII + X )</b>                    |                                                              |                              | <b>(5 358 315,48)</b>             | <b>(10 973 230,81)</b>           |                                |
| <b>XII IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>                            |                                                              |                              | <b>498 768,00</b>                 | <b>410 978,00</b>                |                                |
| <b>XIII RESULTAT NET (XI - XII)</b>                            |                                                              |                              | <b>(5 857 083,48)</b>             | <b>(11 384 208,81)</b>           |                                |

|                                                                    |  |  |                       |                        |
|--------------------------------------------------------------------|--|--|-----------------------|------------------------|
| <b>XIV TOTAL DES PRODUITS ( I + IV + VIII )</b>                    |  |  | <b>114 549 166,12</b> | <b>92 263 274,66</b>   |
| <b>XV TOTAL DES CHARGES ( II + V + IX + XII )</b>                  |  |  | <b>120 406 249,60</b> | <b>103 647 483,47</b>  |
| <b>XVI RESULTAT NET ( total des produits - total des charges )</b> |  |  | <b>(5 857 083,48)</b> | <b>(11 384 208,81)</b> |

## ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG)

## I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)

|             |           |     | EXERCICE                                                     | EXERCICE<br>PRECEDENT |
|-------------|-----------|-----|--------------------------------------------------------------|-----------------------|
|             | <b>1</b>  |     | Ventes de marchandises (en l'état)                           |                       |
|             | <b>2</b>  | -   | Achats revendus de marchandises                              | 0,00                  |
| <b>I</b>    |           | =   | <b>MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>                      | <b>0,00</b>           |
| <b>II</b>   |           | +   | <b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>                      | <b>83 816 898,89</b>  |
|             | <b>3</b>  |     | * Ventes de biens et services produits                       | 82 247 599,67         |
|             | <b>4</b>  |     | * Variation des stocks de produits                           | 1 569 299,22          |
|             | <b>5</b>  |     | * Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même. |                       |
| <b>III</b>  |           | -   | <b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)</b>                      | <b>62 194 820,41</b>  |
|             | <b>6</b>  |     | * Achats consommés de matières et fournitures                | 52 281 715,90         |
|             | <b>7</b>  |     | * Autres charges externes                                    | 9 913 104,51          |
| <b>IV</b>   |           | =   | <b>VALEUR AJOUTEE (I+II-III)</b>                             | <b>21 622 078,48</b>  |
|             | <b>8</b>  | +   | Subventions d'exploitation                                   |                       |
|             | <b>9</b>  | -   | Impôts et taxes                                              | 778 996,43            |
|             | <b>10</b> | -   | Charges de personnel                                         | 16 190 010,19         |
| <b>V</b>    |           | =   | <b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>                    | <b>4 653 071,86</b>   |
|             |           | =   | <b>ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION</b>                  |                       |
|             | <b>11</b> | +   | Autres produits d'exploitation                               | 0,00                  |
|             | <b>12</b> | -   | Autres charges d'exploitation                                | 29 720 670,61         |
|             | <b>13</b> | +   | Reprises d'exploitation; transferts de charges               | 29 690 056,46         |
|             | <b>14</b> | -   | Dotations d'exploitation                                     | 5 160 347,02          |
| <b>VI</b>   |           | =   | <b>RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>                      | <b>( 537 889,31)</b>  |
| <b>VII</b>  |           | +/- | <b>RESULTAT FINANCIER</b>                                    | <b>(5 096 571,06)</b> |
| <b>VIII</b> |           | =   | <b>RESULTAT COURANT (+ ou -)</b>                             | <b>(5 634 460,37)</b> |
| <b>IX</b>   |           | +/- | <b>RESULTAT NON COURANT</b>                                  | <b>276 144,89</b>     |
|             | <b>15</b> | -   | Impôts sur les résultats                                     | 498 768,00            |
| <b>X</b>    |           | =   | <b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>                   | <b>(5 857 083,48)</b> |

## II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF) - AUTOFINANCEMENT

|           |           |   |                                          |                      |
|-----------|-----------|---|------------------------------------------|----------------------|
|           | <b>1</b>  |   | Résultat net de l'exercice               |                      |
|           |           | = | * Bénéfice +                             | (5 857 083,48)       |
|           |           | = | * Perte -                                | (11 384 208,81)      |
|           | <b>2</b>  | + | Dotations d'exploitation (1)             | 5 160 347,02         |
|           | <b>3</b>  | + | Dotations financières (1)                |                      |
|           | <b>4</b>  | + | Dotations non courantes (1)              | 0,00                 |
|           | <b>5</b>  | - | Reprises d'exploitation (2)              |                      |
|           | <b>6</b>  | - | Reprises financières (2)                 |                      |
|           | <b>7</b>  | - | Reprises non courantes (2) (3)           |                      |
|           | <b>8</b>  | - | Produits des cessions d'immobilisations  | 50 000,00            |
|           | <b>9</b>  | + | Valeurs nettes d'amort. des immo. cédées | 0,00                 |
| <b>I</b>  |           |   | <b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)</b>  | <b>( 746 736,46)</b> |
|           | <b>10</b> | - | Distributions de bénéfices               |                      |
| <b>II</b> |           |   | <b>AUTOFINANCEMENT</b>                   | <b>( 746 736,46)</b> |

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

NOTA : Le calcul de la CAF peut également être effectué à partir de l'EBE.

# 7- Synthèse du Rapport ESG 2019

( Rapport Environnemental, Social et de Gouvernance)

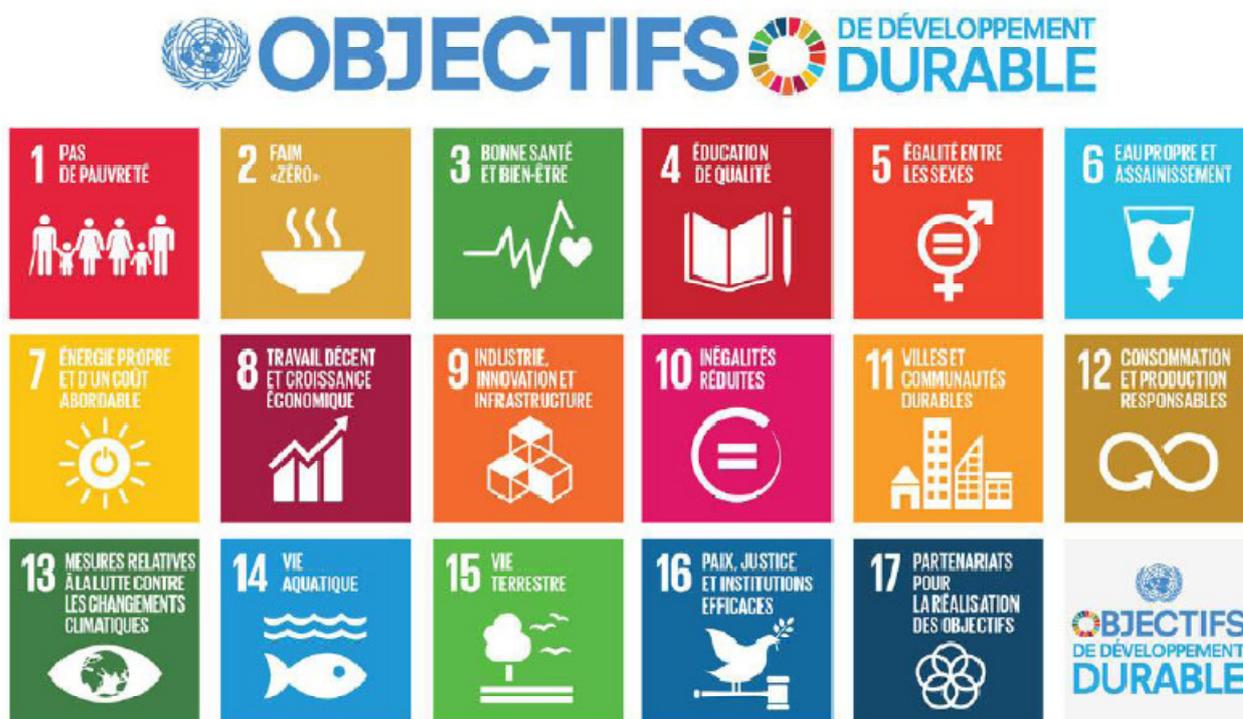
# Développement durable

## CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En septembre 2015, lors d'un sommet de l'Organisation des Nations Unies, les dirigeants des 193 pays membres de l'organisation ont adopté un nouveau programme de développement durable à l'horizon 2030 intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». L'organisation a ainsi défini 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) qui sont devenus une référence en la matière.

A cet égard, ce programme, à l'instar de son précédent, s'articule autour de 17 objectifs basés sur les 3 fondements du Développement Durable : la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement.

La stratégie adoptée par MED PAPER en faveur de la responsabilité sociétale et environnementale est en harmonie avec les orientations des ODD.



## APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

La valorisation et la récupération des vieux papiers occupent une part importante dans le processus de fabrication. De nombreux produits proposés sont fabriqués à base de fibres de cellulose recyclées. Ainsi, l'entreprise participe activement au développement durable de ce secteur industriel : C'est donc près de 35 000 tonnes de papiers et cartons qui sont recyclés annuellement dans nos installations.

La production de papier est fortement consommatrice d'eau (en moyenne près de 8 L/kg de papier produit). Nous donnons donc une attention particulière à l'économie d'eau, en recyclant grâce à un circuit fermé.

## LE RECYCLAGE

Parce qu'il n'est pas un pays à vocation forestière, le Maroc est obligé de se rabattre sur le recyclage pour son industrie du papier.

Le Maroc consomme 650.000 tonnes par an a peine 1/3 provient de la récupération. Le ramassage ne dépasse pas 30% du papier consommé alors que dans d'autres pays, il se situe autour de 80%. Le projet du gouvernement est d'augmenter cette proportion. Pour y arriver, il table sur le tri à la source.

Le Marocain consomme très peu de papier: 20 kg par an et par habitant, versus 11kg il y a 10 ans et 15 kg il y a 5 ans. La consommation du carton par an et par habitant a atteint 8,5 kg. Le Maroc consomme 650.000 tonnes de papier par an, dont 30% provient du recyclage. Le reste est importé. Le challenge est d'augmenter la part du papier consommé à 50% en 2020 contre 30% dans des pays avancés comme l'Allemagne ou le Japon. Une convention a d'ailleurs été signée en 2016 entre le gouvernement et les industriels. Dans ce schéma, les professionnels comptent sur la mise à contribution d'environ 20.000 à 30.000 chineurs.

Le recyclage du papier utilisé peut représenter des économies conséquentes en termes d'énergie, de frais de gestion par les collectivités territoriales, et d'émissions de gaz à effet de serre en cas d'incinération. L'élaboration d'un cadre réglementaire relatif au recyclage pourrait favoriser la création d'emplois, de micro-entreprises, de TPE voire de PME.

MED PAPER est spécialisée dans le papier pour impression et écriture à base de pâte vierge, mais aussi de papier recyclé. Dans sa politique pour l'avenir elle projette de renforcer son activité de recyclage pour qu'elle représente 90% de sa production pour les années venir.

## **Convention de partenariat pour améliorer la gouvernance environnementale**

Une Convention a été signée entre MED PAPER et World Environment Center (WEC) en janvier 2020. Le projet a pour objectif de renforcer la performance environnementale des entreprises bénéficiaires et cela via la mise en place d'actions permettant l'économie des ressources (eau et énergie, matières) et une meilleure gouvernance environnementale de l'unité.

Ce projet bénéficie de l'appui financier du Département d'Etat (US DoS) des Etats Unis d'Amérique, qui a mandaté le World Environment Center (Centre Mondial pour l'Environnement) pour l'exécution du projet au niveau de deux pays à savoir le Maroc et la Jordanie.

La BERD (Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement) a proposé MED PAPER pour ce projet après avoir réussi une collaboration antérieure sur un projet de décollage industriel.

# *Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)*

## **STRATÉGIE ET RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE**

MEDAER a inscrit son engagement en faveur de la responsabilité sociétale et environnementale dans ses perspectives stratégiques à travers l'impulsion de plusieurs projets dans les différents domaines de la RSE.

MED PAPER œuvre pour la réalisation de ces orientations en vue de progresser durablement dans le respect de ses engagements.

Ces orientations sont déclinées en cinq principaux axes énoncés dans le plan stratégique et couvrant les principales parties prenantes :

- Pour la communauté des affaires : renforcer la position de producteur de papier au Maroc ;
- Pour les clients : améliorer de manière continue la performance opérationnelle ;
- Pour les collaborateurs : développer les ressources et les compétences tout en offrant aux collaborateurs un environnement de travail sain et préservant leur sécurité ;
- Pour la planète : pérenniser l'engagement matérialisé par une activité de recyclage de papier tout en faisant attention à l'économie d'eau et la non pollution de l'environnement ;
- Pour la société civile et les communautés : contribuer au développement économique et social des communautés dans les zones de présence de MED PAPER.

## **DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES**

Par sa présence au Maroc, MED PAPER a conscience de son rôle en tant qu'acteur économique et social important dans le pays. Le Groupe place ainsi l'écoute et le dialogue avec ses parties prenantes (clients, collaborateurs, fournisseurs, actionnaires, organismes de régulation etc.) au cœur de sa stratégie RSE afin de mener à bien sa mission.

MED PAPER veille par conséquent à être à l'écoute de leurs attentes dans une approche constructive d'amélioration continue.

La volonté de MED PAPER est de structurer ce dialogue et mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour l'améliorer au fil du temps.

## ENGAGEMENT ET VALEURS

La satisfaction du client est au cœur de nos priorités.

- Engagement qualité.
- L'écoute.
- Rapidité et flexibilité

Grâce à nos équipes et installations, nous pouvons stocker, transformer et livrer les produits dans les meilleures conditions et délais.

Trois sites couverts pour le stockage : Tanger, Casablanca et Fès.

Une flotte de véhicules permet de livrer dans toutes les régions du Maroc.

Un contrôle total du processus de fabrication est effectué tout au long de la chaîne. Ainsi, des scanners permettant le contrôle en continu des caractéristiques du papier (grammage entre autres) sont installés sur les machines à papier. De plus, nous disposons d'un laboratoire permettant de faire un suivi et de garder la traçabilité des produits fabriqués. Des contrôles qualité rigoureux sont réalisés à tous les stades de fabrication depuis la réception de la matière première puis lors de la transformation et jusqu'à la livraison au client.

Nos commerciaux sont disponibles pour répondre aux besoins des clients et les assister dans le choix des produits qui correspondent à ses applications.

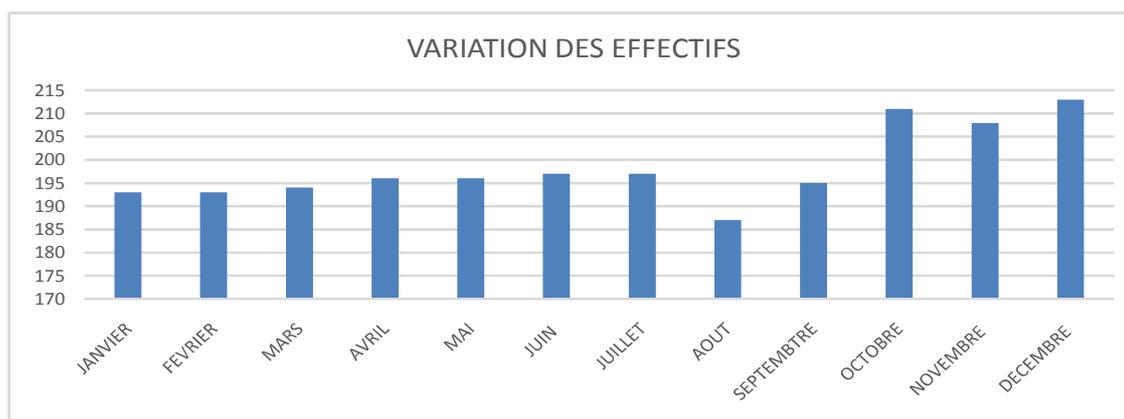
# LE CAPITAL HUMAIN

## COLLABORATEURS

**213 collaborateurs**  
**8% de cadres supérieurs et moyens**  
**70% d'hommes et 30% de femmes**  
**65% ont plus de 10 ans d'ancienneté**

## EFFECTIF 2019

| VARIATION DES EFFECTIFS |         |         |      |       |     |     |         |      |           |         |          |          |
|-------------------------|---------|---------|------|-------|-----|-----|---------|------|-----------|---------|----------|----------|
| PERIODE                 | JANVIER | FEVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUN | JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE |
| VARIATION DES EFFECTIFS | 193     | 193     | 194  | 196   | 196 | 197 | 197     | 187  | 195       | 211     | 208      | 213      |



## **ENGAGÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS**

Ce sont 213 femmes et hommes liés par des valeurs communes d'engagement, de performance, de responsabilité et de transparence qui constituent le capital humain de MED PAPER.

Consciente du rôle important de ses ressources humaines en tant que levier de compétitivité et de performance, MED PAPER adopte une politique de gestion des ressources humaines dynamique, basée sur une connaissance des compétences et des attentes des collaborateurs et axée sur la mise en valeur des talents ainsi que la garantie d'un dialogue social constructif.

### **UNE FONCTION RH DE PROXIMITÉ**

La politique de gestion des ressources humaines garantit une présence soutenue, en support aux managers qui sont les premiers gestionnaires RH à l'écoute des collaborateurs

### **UN ACCOMPAGNEMENT SOUTENU DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE LA GESTION DE CARRIÈRE**

MED PAPER déploie tous les moyens nécessaires pour permettre à chaque collaborateur de piloter son parcours professionnel. La formation est assurée pour tous les collaborateurs, quel que soit l'âge, le statut ou le poste occupé au sein de l'entreprise

### **UNE INNOVATION COLLECTIVE**

Dans une perspective de contribution à la performance de MED PAPER, la société encourage continuellement les idées novatrices des collaborateurs

### **UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE**

MED PAPER a mis en place une stratégie de communication garante de la cohésion et de la motivation des collaborateurs

# Gouvernance de MED PAPER

## I. Assemblées des actionnaires

---

### I.1. Dispositions statutaires

---

Selon l'article 20 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations de l'Assemblée, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même les absents et les dissidents.

L'Assemblée Générale peut être Ordinaire ou Extraordinaire.

#### I.1.1. Convocation et lieu de réunion

---

Selon l'article 21 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois par an, dans le courant du semestre qui suit la clôture de chaque exercice, sous réserve de prorogation de ce délai par décision judiciaire.

Des Assemblées Générales extraordinaires ou des Assemblées Générales Ordinaires convoquées extraordinairement peuvent être réunies en cours d'exercice.

Les réunions des Assemblées Générales ont lieu au siège social, ou en tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation.

L'Assemblée peut en outre, être convoquée par un mandataire désigné en justice par le Président du tribunal à la demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social ou de tout intéressé, actionnaire, obligataire ou créancier ordinaire, en cas d'urgence.

Les convocations sont faites conformément à la loi et aux décrets pour les sociétés faisant appel publiquement à l'épargne, mais elles peuvent être faites par lettre recommandée adressée à chacun des actionnaires si toutes les actions sont nominatives.

Tout propriétaire d'actions nominatives peut exiger d'être convoqué par lettre recommandée à condition que le Conseil ait été avisé de cette exigence en temps utile.

Elles sont faites conformément à la loi, pour les Assemblées Ordinaires annuelles réunies sur première convocation ; ce délai est réduit à 8 jours pour toutes les autres Assemblées, sauf l'effet des dispositions de la loi, le cas échéant.

Toutes Assemblées, autres que l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sont valablement constituées sans question de publicité ni de délai, si tous les actionnaires s'y trouvent présents ou représentés. L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle peut être également valablement constituée sans justification de publicité ni de

délagi, si tous les actionnaires s'y trouvent présents ou représentés et s'ils reconnaissent à l'unanimité, avoir été informés de la tenue de l'Assemblée 15 jours francs au moins avant sa réunion.

L'ordre du jour figurant sur l'avis de convocation est arrêté par l'autorité qui a pris l'initiative de la convocation. Toutefois, un ou des projets de résolutions doivent être inscrits à l'ordre du jour sur la demande d'un ou de plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital et dans les délais stipulés par la loi.

### **I.1.2. Composition**

---

L'article 22 des statuts de la Société prévoit que l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire, conjoint ascendant ou descendant dudit actionnaire.

Les sociétés actionnaires pourront se faire représenter par un mandataire spécial, qui peut n'être pas lui-même actionnaire.

Les actionnaires propriétaires d'actions, au porteur doivent, pour assister à l'Assemblée, faire déposer au siège social, 5 jours avant la date fixée pour la réunion l'attestation de blocage délivrée par le dépositaire légal.

Les propriétaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée sur simple justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux 5 jours au moins avant l'Assemblée.

### **I.1.3. Tenue de l'Assemblée**

---

#### **Bureau**

L'article 23 des statuts de la Société stipule que l'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par le Vice-Président ou encore par un administrateur désigné par le Conseil à défaut, l'Assemblée nomme elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants qui possèdent, soit par eux-mêmes, soit comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des actionnaires.

#### **Feuille de présence**

L'article 23 prévoit également qu'une feuille de présence soit dressée à chaque séance de l'Assemblée Générale. La feuille de présence, après avoir été émarginée par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés, est ensuite certifiée par les membres composant le bureau.

#### I.1.4. **procès-verbaux**

---

Selon l'article 24 des statuts de la Société, les délibérations des Assemblées sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres du bureau.

Les copies des procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signées par le Président.

Après la dissolution de la Société et pendant sa liquidation, les copies ou extraits sont signés par le ou les liquidateurs.

#### I.1.5. **Dispositions spéciales aux Assemblées Ordinaires ou réunies extraordinairement en la forme ordinaire**

---

##### **Attributions**

L'article 25 des statuts de la Société prévoit que l'Assemblée Générale Ordinaire statue sur toutes les questions d'ordre administratif excédant la compétence du Conseil d'Administration et, d'une manière générale, elle détermine souverainement la conduite des affaires de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle entend notamment le rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires ; elle discute, redresse et approuve les comptes ; elle fixe les dividendes.

##### **Quorum**

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement doit réunir le quart, au moins du capital social ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle Assemblée est convoquée, dans les formes prévues à l'article 21 des statuts de la Société (tel que présenté dans le point V.1. de la présente partie) et délibère valablement, quelle que soit la portion de capital représentée.

##### **Délibérations et votes**

L'article 27 des statuts de la Société stipule que chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du Président étant prépondérante.

#### I.1.6. **Dispositions spéciales aux Assemblées Extraordinaires**

---

##### **Attributions**

Selon l'article 28 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration, apporter aux statuts toutes modifications, quelles qu'elles soient, autorisées par la loi sur les sociétés.

Elle ne peut, toutefois, changer la nationalité de la Société, ni augmenter les engagements des actionnaires.

Elle peut décider la transformation de la Société en société de toute autre forme.

## **Quorum**

Selon l'article 29 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Si, sur une première convocation, l'Assemblée n'a pu réunir la moitié du capital, une seconde Assemblée peut être convoquée qui délibère valablement si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart du capital. Si la seconde Assemblée convoquée ne réunit pas le quorum du quart, elle peut être prorogée d'une date ultérieure de 2 mois au plus avec le même quorum à partir du jour auquel elle avait été convoquée, l'Assemblée prorogée doit réunir le quorum du quart.

Ces Assemblées sont convoquées conformément aux dispositions de la loi.

## **Délibérations et votes**

L'article 30 des statuts de la Société prévoit que chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Dans toutes les Assemblées Extraordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

## **II. Conseil d'Administration**

---

### **II.1. Dispositions statutaires**

---

#### **II.1.1. Composition**

---

Selon l'article 10 des statuts de la Société, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé

de 3 à 15 membres au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale. Les administrateurs, s'ils sont moins de 7, peuvent s'adjoindre de nouveaux membres s'ils le jugent utile, mais ces nominations doivent être soumises, pour ratification, à la plus prochaine Assemblée Générale ; si la nomination n'est pas ratifiée, les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables. La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années ; chaque année s'entend d'une Assemblée Générale Ordinaire annuelle à la suivante. Les administrateurs peuvent toujours être réélus.

Au 31 janvier 2019, le Conseil d'Administration de la Société est composé comme suit :

| Membres du Conseil d'Administration | Titre                                 | Date de nomination | Expiration                                      |
|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------|-------------------------------------------------|
| Mohsine Sefrioui                    | Président du Conseil d'Administration | 25/06/2 015        | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020 |
| Mohamed Fouad Sefrioui              | Administrateur                        | 25/06/2 015        | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020 |
| Khalid Sefrioui                     | Administrateur                        | 25/06/2 015        | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2020 |
| Sanaa Messaoudi                     | Administrateur                        | 19/09/2 017        | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022 |
| Kamal Mazari                        | Administrateur                        | 19/09/2 017        | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022 |
| Salah-Eddine SABIK                  | Administrateur                        | 19/09/2 017        | AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2022 |

Source : MED PAPER

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire de MED PAPER, tenue en 2015, a renouvelé le mandat de M. Mohsine SEFRIOUI en tant que Président Directeur Général.

### II.1.2. Actions de garantie

Conformément à l'article 11 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action pendant toute la durée de ses fonctions.

Cette action, affectée en totalité à la garantie de la gestion du Conseil, est obligatoirement nominative et inaliénable.

### II.1.3. Bureau du Conseil - Présidence - Direction Générale

L'article 12 des statuts de la Société stipule que la Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités susvisées d'exercice de la Direction Générale. Ce choix sera porté à la connaissance des actionnaires lors de l'Assemblée Générale et fera l'objet des formalités de dépôt, de publicité et d'inscription au registre du commerce dans les conditions prévues par la loi.

Dans l'hypothèse où le Président du Conseil d'Administration exerce les fonctions de Directeur Général, les stipulations des statuts et les dispositions de la loi relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme une personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux qui porte le titre de Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et des pouvoirs spécifiques du Conseil d'Administration, ainsi que des dispositions de la loi concernant les cautions, avals ou garanties.

Le Directeur Général engage la Société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances ; étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les stipulations statutaires ou les décisions du Conseil d'Administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers.

Le Directeur Général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer 1 ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, dans les conditions prévues par la loi.

Les Directeurs Généraux Délégués sont obligatoirement des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux et sont chargés d'assister le Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général ; en cas de décès, démission ou révocation de ce dernier, ils conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués sont déterminées par le Conseil d'Administration, en accord avec le Directeur Général. Toutefois, la limitation de ces pouvoirs n'est pas opposable aux tiers, vis-à-vis desquels chaque Directeur Général Délégué a les mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Lorsqu'un Directeur Général Délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Le Conseil d'Administration peut nommer, s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Président(s). Il choisit également, parmi ses membres, ou en dehors d'eux, et même des actionnaires, un secrétaire.

En cas d'absence du Président, le Conseil désigne, pour chaque séance, celui de ses membres qui remplit les fonctions de Président.

#### II.1.4. Réunions du Conseil

---

Selon l'article 13 des statuts de la Société, le Conseil se réunit, sur la convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

En cas d'urgence la convocation peut être faite par le ou les Commissaires aux Comptes.

Il peut être également convoqué par le tiers au moins des administrateurs s'il ne s'est pas réuni depuis plus de trois mois.

Les réunions du Conseil ont lieu, en principe au siège social, mais elles peuvent avoir lieu en tout autre endroit du consentement exprès de la majorité des administrateurs en exercice.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Un registre de présence est signé par les administrateurs présents et par les personnes assistant au Conseil.

Tout administrateur peut donner ses pouvoirs à un autre administrateur à l'effet de voter en son lieu et place, mais seulement sur des questions déterminées et pour chaque séance ; toutefois un administrateur ne peut avoir plus de deux voix.

Les pouvoirs peuvent être donnés par lettre missive, par télégramme, par télécopie, mais pour ces derniers cas, avec confirmation ultérieure par lettre.

Ces décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

La justification de la composition du Conseil et de la qualité des administrateurs en exercice résulte, vis-à-vis des tiers, de l'énumération dans chaque délibération, des noms des administrateurs présents ou représentés et de ceux des administrateurs absents.

#### II.1.5. Procès-verbaux

---

Conformément à l'article 14 des statuts de la Société, les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux rédigés sur un registre spécial, ce registre pouvant être constitué sur feuillets mobiles, coté et paraphé par le tribunal du lieu du siège social.

Le procès-verbal de chaque séance est signé par le Président et un autre administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés et certifiés valablement par le Président uniquement ou par un Directeur Général conjointement avec le secrétaire.

#### II.1.6. Pouvoirs du Conseil

---

L'article 15 des statuts de la Société prévoit que le Conseil d'Administration est investi de tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Toute limitation des pouvoirs du Conseil est inopposable aux tiers.

### II.1.7. Allocations du Conseil

---

L'article 18 des statuts de la Société stipule que les administrateurs peuvent recevoir des jetons de présence dont l'importance, fixée par l'Assemblée Générale, est maintenue jusqu'à décision nouvelle.

### II.1.8. Délégation de pouvoirs

---

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, le Conseil d'Administration peut déléguer par, substitution de mandat, les pouvoirs qu'il juge convenables, à un ou plusieurs administrateurs, pour l'exécution totale ou partielle de ses décisions.

Le Conseil peut, en outre, conférer des pouvoirs à telles personnes que bon lui semble, même étrangères à la Société, par mandat spécial, pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le Conseil peut autoriser les personnes auxquelles il a conféré des pouvoirs à consentir des substitutions ou des délégations de pouvoirs.

## 8- Liste des communiqués de presse publiés en 2019

Le 21/11/2019 **Med Paper - CP relatif aux indicateurs du T3-19**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

---

Le 24/05/2019 **Med Paper - Avis de convocation à l'AGO du 25 juin 2019**

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

---